
Faune du territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise

-

État des connaissances et contribution
à l'Atlas de la Biodiversité Intercommunal



Juin 2024

Pasco Pierre-Yves

— Résumé —

Le diagnostic du patrimoine faunistique du territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise a été réalisé avec l'aide des bases de données de Bretagne Vivante, du GRETIA et du GMB, ainsi que les données issues du portail internet Faune Bretagne. Il couvre les mammifères terrestres, les oiseaux nicheurs et non-nicheurs, les amphibiens, les reptiles, et certains groupes d'invertébrés terrestres.

121 635 observations ont été collectées sur une période allant de 1927 à 2023, mais 94 % de ces données sont postérieures à 2000. La majorité des observations concernent les oiseaux. Toutefois, tous groupes confondus, 1 826 taxons ont été identifiés. L'ensemble des communes n'a pas été prospecté d'une manière uniforme et trois zones concentrent une grande partie des observations : le littoral entre Lampaul-Ploudalmézeau et Locmaria-Plouzané, les îles de la mer d'Iroise, et les étangs de Saint-Renan.

Certains enjeux de conservation ont déjà pu être identifiés, comme la présence d'importantes colonies d'oiseaux marins, de sites de mise-bas et d'hibernation du grand rhinolophe mais aussi d'autres espèces d'amphibiens, de reptiles et d'insectes inscrites sur les listes rouges régionales.

Des prospections complémentaires sont toutefois à envisager dans les communes les moins étudiées et dans les milieux intérieurs. Une prospection plus intensive pourrait révéler une biodiversité non documentée et aider à une gestion plus équilibrée du territoire.

Le territoire de la CCPI possède une biodiversité riche et variée, avec des secteurs prioritaires pour la conservation. Les efforts futurs devront se concentrer sur une prospection plus homogène, la protection des espèces menacées, et l'engagement communautaire pour assurer la préservation de cette richesse naturelle.

«**<<>>**»

Coordination de l'étude : Pierre-Yves Pasco

Analyse et rédaction : Pierre-Yves Pasco et Quentin Rochas.

Relecture : Stéphane Wiza, Marie Capoulade, Jean-Noël Ballot, Laurent Gager, Benoît Lecaplain (GRETIA) et Josselin Boireau (GMB).

Photos de couverture :

grand rhinolophe (Bretagne Vivante), fauvette pitchou (Bretagne Vivante), rainette verte (P.Y. Pasco / Bretagne Vivante), vipère péliade (F. Paysant / Bretagne Vivante), grande sauterelle verte (P.Y. Pasco / Bretagne Vivante) et escargot de Quimper (P.Y. Pasco / Bretagne Vivante).

Remerciements : à l'ensemble des observateurs, qui ont transmis des données, et sans qui ce travail n'aurait pu être réalisé, à Chloé Thébaud et Pascal Gautier, salariés de la CCPI, pour leur aide technique et la « visite » du territoire.

Citation recommandée :

Pasco P.Y. (coord.) 2024. *Faune du territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise - État des connaissances et contribution à l'Atlas de la Biodiversité Intercommunal*. Rapport Bretagne Vivante – SEPNB / GRETIA / GMB pour la Communauté de Communes du Pays d'Iroise. 33 p.

Sommaire

1. Introduction.....	2
2. Méthode.....	3
2.1. Présentation du territoire d'étude.....	3
2.2. Origine et nature des données utilisées.....	4
2.3. Réalisation des synthèses par commune et par maille.....	5
2.4. Définition des espèces à enjeu.....	5
3. Résultats et analyse.....	6
3.1. État des connaissances.....	6
- Éléments généraux.....	6
- Résultats par commune.....	9
- Résultats par maille de 1km ²	12
- Résultats par groupe taxonomique.....	13
- Les mammifères.....	13
- Les oiseaux.....	16
- Les amphibiens.....	20
- Les reptiles.....	22
- Les insectes.....	24
- Les autres groupes taxonomiques.....	30
3.2. Localisation des secteurs à enjeux / réservoir de biodiversité.....	31
4. Conclusion et perspectives.....	32
Bibliographie.....	33

1. Introduction

[La Communauté de Communes du Pays d'Iroise](#) est engagée dans un projet d'atlas de biodiversité intercommunal (ABI) de juin 2023 à juin 2026. Les objectifs de ce projet sont d'améliorer la connaissance du patrimoine naturel du territoire, de mobiliser les acteurs autour des enjeux identifiés et de proposer des mesures de préservation.

Dans un premier temps, le projet consiste à améliorer la connaissance en s'appuyant sur les données détenues par les acteurs et par la mise en œuvre d'inventaires complémentaires. Cette première phase permettra ensuite de définir les enjeux de biodiversité et d'identifier les continuités écologiques.

Dans le cadre de ce projet, la Communauté de Communes du Pays d'Iroise a sollicité les associations [Bretagne Vivante](#), le Groupe d'Études des Invertébrés Armoricaains ([GREZIA](#)) et le Groupe Mammalogique Breton ([GMB](#)) pour l'aider à établir un diagnostic du patrimoine faunistique de son territoire. Le bilan que nous avons réalisé concerne les groupes taxonomiques suivants : les mammifères terrestres, les oiseaux nicheurs et non-nicheurs, les amphibiens, les reptiles et les groupes d'invertébrés terrestres les mieux connus, notamment les papillons de jour, les odonates et les orthoptères. Il ne prend en compte que le domaine terrestre de la communauté de communes, excluant ainsi les taxons relatifs au milieu marin. À partir des connaissances disponibles, nous avons réalisé un bilan du patrimoine faunistique : état des connaissances de la faune, diversité faunistique, mise en évidence des espèces faunistiques à forte valeur patrimoniale et des territoires à enjeu.



Littoral de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise
Photo : P.Y. Pasco / Bretagne Vivante

2. Méthode

2.1. Présentation du territoire d'étude

Située au nord-ouest du Finistère, la [Communauté de Communes du Pays d'Iroise](#) regroupe 19 communes et s'étend sur 317 km². En 2021, son nombre d'habitants est estimé à 49 500 habitants, soit une densité de 156 hab. / km².

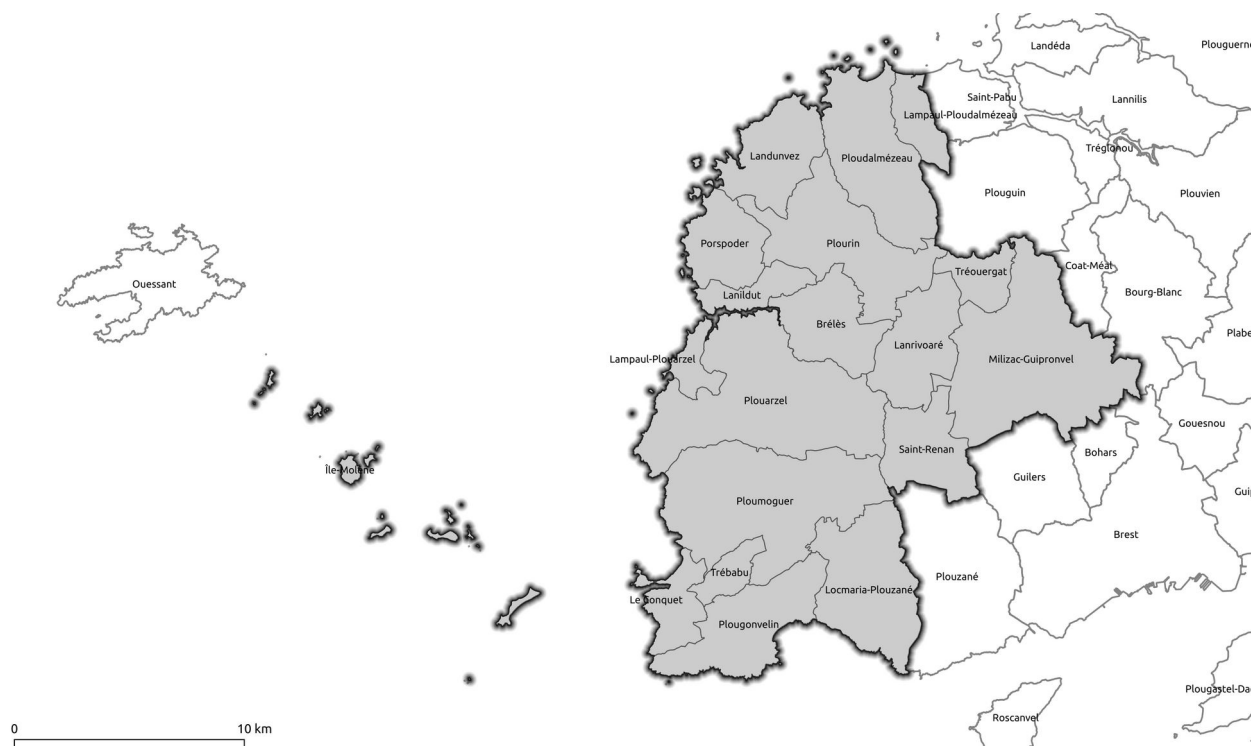


Figure 1. Territoire d'étude – Communauté de Communes du Pays d'Iroise.

Tableau 1. Communes composant la Communauté de Communes du Pays d'Iroise, par superficie décroissante.

Commune	Superficie (en km ²)	Population	Densité (en hab. / km ²)
Plouarzel	42,83	3 942	92
Milizac-Guipronvel	41,62	4 649	112
Ploumoguier	38,93	2 120	54
Plourin	25,69	1 258	49
Ploudalmézeau	23,18	6 358	274
Locmaria-Plouzané	23,16	5 138	222
Plougonvelin	18,69	4 410	236
Lanrivoaré	14,89	1 512	102
Brélès	14,06	860	61
Landunvez	13,53	1 518	112
Saint-Renan	13,31	8 358	628
Porspoder	11,29	1 758	156
Le Conquet	8,45	2 799	331
Lampaul-Ploudalmézeau	6,35	825	130
Treouergat	6,10	327	54
Lanildut	5,82	962	165
Trébabu	4,36	361	83
Lampaul-Plouarzel	4,04	2 153	533
Île-Molène	0,75	164	219

2.2. Origine et nature des données utilisées

Le diagnostic du patrimoine faunistique du territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise a été réalisé avec l'aide de quatre sources différentes : les bases de données de Bretagne Vivante, du GRETIA et du GMB, ainsi que les données issues du portail internet [Faune Bretagne](#). Faune Bretagne est un projet collectif développé par Bretagne Vivante, le GRETIA, le GMB, VivArmor Nature, le GEOCA et la LPO Bretagne pour rassembler, de façon volontaire, des données naturalistes sur les oiseaux, les mammifères, les amphibiens, les reptiles, les odonates, les papillons de jour et les orthoptères, en vue d'en restituer les principales informations aux participants inscrits, mais aussi au public le plus large. L'outil contribue à la collecte et à la synthèse d'observations naturalistes, dans le but d'améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel et de favoriser la protection de la nature. Faune Bretagne existe officiellement depuis le 1^{er} octobre 2013. Il a déjà permis de collecter plusieurs millions d'observations depuis son ouverture.

En complément, nous avons consulté les résultats de suivis effectués principalement sur le littoral, par Pascal Gautier, chargé de mission à la Communauté de Communes du Pays d'Iroise, ainsi que différents documents (rapports, articles ...) concernant des sites du territoire d'étude ou des synthèses régionales contenant des éléments sur ce même territoire. Les principales références sont les suivantes :

- BALLOT J.-N. 2012. Mise à jour du statut du bruant proyer *Emberiza calendra* dans le Léon en 2012. *Ar Vran*, 23(2) : 43–45.
- BARGAIN B. 2001. *Synthèse des éléments de faune des sites Natura 2000 du Pays d'Iroise : pointe de Corsen, dunes de Tréompan, îles de Trévorc'h*. Bretagne Vivante - SEPNEB, 21 p.
- BOIREAU J. & LE CAMPION T. 2011. *Identification, cartographie et caractérisation des habitats du Grand rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum* sur le site FR5300045 « Pointe de Corsen – Le Conquet »*. Groupe Mammalogique Breton, 53 p.
- BUORD M. et al. 2017. *Atlas des papillons diurnes de Bretagne*. Locus Solus, Lopérec, 324 p.
- COURTIAL C. 2013. *Invertébrés continentaux du littoral sableux breton, poursuite de l'inventaire des dunes et des plages sableuses, évaluation de l'impact d'activités humaines et valorisation des résultats*. Contrat Nature, Rapport de synthèse. GRETIA - Conseil Régional de Bretagne, DREAL Bretagne, Conseils Généraux du Finistère, du Morbihan, des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine, 290 p.
- DAVID J. et al. 2023. *Atlas des libellules de la Bretagne à la Vendée*. Locus Solus, Châteaulin, 328 p.
- DEVOGEL P. & GARRIN M. 2022. – État des lieux et poursuite des connaissances sur les invertébrés terrestres des îles de l'archipel de Molène (Finistère). Rapport Gretia pour l'Office Français de la Biodiversité et le Parc naturel marin d'Iroise. 44 p.
- FARCY O., GAGER L. & ROS J. 2001. *Recherches complémentaires sur les chiroptères remarquables - Site Natura 2000 - Pointe de Corsen et massif dunaire de Tréompan*. Rapport Bretagne Vivante / Communauté de Communes du Pays d'Iroise, 42 p.
- FOUILLET P. 2011. *Analyse de la population du papillon Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*) du site Natura 2000 « Pointe de Corsen - Le Conquet » (dunes des Blancs Sablons) et préconisations de mesures de gestion (gestion des habitats et suivis des populations)*. Communauté de Communes du Pays d'Iroise, 26 p.
- FOUILLET P. 2016. *Inventaire entomologique du bois de Lanfeust (site des Blancs Sablons, Le Conquet) - Étude des peuplements de coléoptères saproxylophages, de coléoptères carabidés, de Diptères Syrphidés et des invertébrés de la Directive Habitats*. Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, 38 p.
- FOUILLET P. 2019. *Inventaire entomologique du bois de Kerjean à Trébabu : Étude des peuplements de coléoptères saproxylophages, de coléoptères carabidés, de Diptères syrphidés et des invertébrés de la Directive Habitats*. Pays d'Iroise Communauté, 30 p.
- GAGER Y. 2009. Crave à bec rouge *Pyrrhocorax pyrrhocorax* : synthèse des recensements hivernaux dans le bas-Léon de 2002 à 2008. *Ar Vran*, 20(2) : 41–48.
- GAGER Y. & GAGER L. 2019. Statut du Crave à bec rouge *Pyrrhocorax pyrrhocorax* en Bretagne en 2014 et 2015. *Ar Vran*, 29(1) : 6–12.
- GAGER Y. & GAGER L. 2021. Retour sur un cas de cohabitation entre grand rhinolophe et chouette effraie. *Penn ar Bed*, 240 : 40–42.
- GAUTIER P. 2001 - 2023. Études et suivis naturalistes réalisés sur le territoire de la Communautés de Communes du Pays d'Iroise.

- GARRIN M. 2018. *Premier inventaire entomologique de la Presqu'île Saint-Laurent (Porspoder, 29)*. GRETIA / Département du Finistère, 12 p.
- GOB (COORD.). 2012. *Atlas des Oiseaux nicheurs de Bretagne*. GOB / Bretagne Vivante / LPO 44 / GOECA. Delachaux & Niestlé, 512 p.
- JACOB Y. 2023. *Sternes nicheuses 2022 du littoral Manche-Atlantique. Rapport de l'observatoire oiseaux marins et côtiers de l'Office Français de la Biodiversité et de l'Observatoire Régional de l'Avifaune en Bretagne*. Bretagne Vivante, 23 p.
- JACOB Y., DELMAIRE A. & ARNAU A. 2024. *Schéma régional de conservation et de restauration des sites de nidification des sternes en Bretagne. Appel à initiative « biodiversité marine » 2020 de l'Agence de l'eau Loire Bretagne*. Bretagne Vivante, 125 p.
- KERBIRIOU C. et al. 2005. Statut du crabe à bec rouge *Pyrrhocorax pyrrhocorax* en Bretagne en 2002. *Ornithos*, 12(3) : 113–122.
- KERBIRIOU C. et al. 2014. Premiers éléments sur les hyménoptères des îles de la réserve de biosphère de la mer d'Iroise. *Natur Eussa*, 5 : 60–69.
- LE GARFF B. 2014. Atlas des Amphibiens et Reptiles de Bretagne et de Loire-Atlantique. *Penn ar Bed*, 216-217–218 : 200 p.
- LE NARZUL R. 2012. *Étude de l'utilisation spatio-temporelle des falaises de Locmaria-Plouzané par les Craves à bec rouge Pyrrhocorax pyrrhocorax - Rapport de licence professionnelle / UBO - Communauté de Communes du Pays d'Iroise*, 37 p.
- LECAPLAIN B. 2019. *Premier inventaire entomologique de deux zones humides, propriétés du département du Finistère (Landunvez/29)*. GRETIA / Département du Finistère, 12 p.
- MAHÉO H. & CADIOU B. 2023. *Réserve Naturelle d'Iroise - Rapport d'activité 2023*. PNMI – OFB, 78 p.
- MAUVIEUX S. 2015. Recensement des Ardéidés nicheurs de Bretagne en 2014. *Ar Vran*, 26 : 2–12.
- SIMONNET F. 2010. *Statut et conservation de la Loutre d'Europe (Lutra lutra) dans le Parc naturel marin d'Iroise*. Groupe Mammalogique Breton, 54 p.
- SIMONNET F. (coord.) 2015. *Atlas des mammifères de Bretagne*. Locus Solus, Lopérec, 303 p.
- YÉSOU P. 2020. Béniguet : une histoire de la protection de la nature en Iroise. *Penn ar Bed*, 238–239 : 126–140.

2.3. Réalisation des synthèses par commune et par maille

Un croisement géographique des données disponibles dans les bases de données avec les périmètres de chaque commune a été effectué. Ce croisement permet de connaître le nombre d'observations par commune et d'établir une liste des taxons présents dans chaque commune. Ce premier travail permet d'identifier les communes les mieux connues et les plus riches d'un point de vue faunistique, mais également les communes les moins bien prospectées. Dans un second temps, nous avons réalisé un travail similaire, mais avec un maillage de 1 km². Cela permet de mettre en évidence les zones effectivement prospectées sur le territoire d'étude et d'identifier les lacunes de prospection.

2.4. Définition des espèces à enjeu

Le statut des espèces sera précisé, notamment si elles sont inscrites sur les listes d'espèces protégées en France, sur les annexes de la Directive Habitats – Faune – Flore ou de la Directive Oiseaux. La catégorie des espèces sur les listes rouges régionales, nationales, européennes et mondiales sera également précisée lorsque celles-ci existent.

Nous considérerons que les **espèces à enjeu** sont celles classées dans les catégories « En danger critique » (CR), « En danger » (EN), « Vulnérable » (VU) et « Quasi menacé » (NT) sur les listes rouges régionales et les espèces protégées par la loi française.

3. Résultats et analyse

3.1. État des connaissances

- Éléments généraux

Les observations disponibles sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise couvrent une période allant de 1927 à 2023. Nous avons synthétisé 121 635 observations faunistiques, recueillies par Bretagne Vivante (13 648), le GRETIA (8 170), le Groupe Mammalogique Breton (1 834) et le collectif Faune Bretagne (97 983). Au total, nos bases de données recensent 1 826 taxons sur le territoire étudié, en excluant ceux concernant le milieu marin. La grande majorité des observations sont récentes (fig. 3) : plus de 94 % des observations sont postérieures à 2000 et 85.2 % postérieures à 2010.

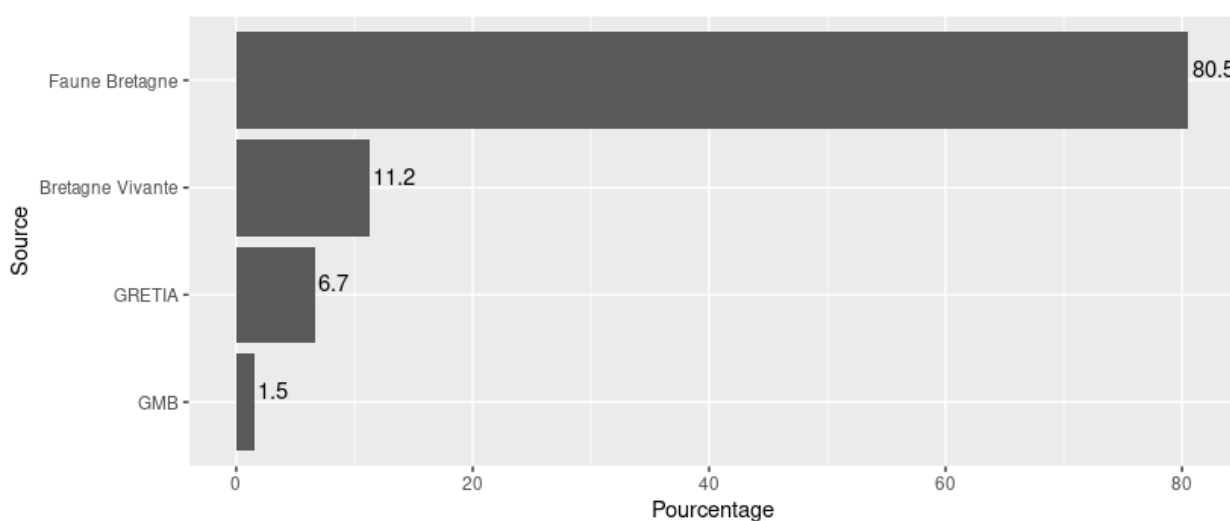


Figure 2. Pourcentage du nombre d'observations par base de données.

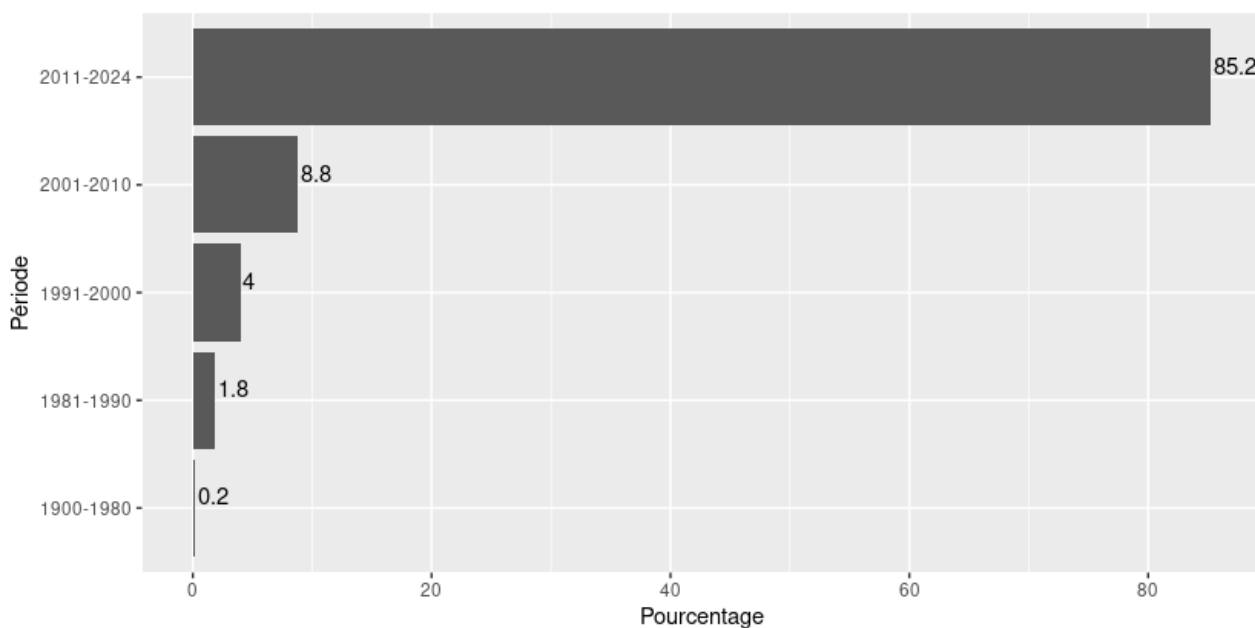


Figure 3. Pourcentage du nombre d'observations par période.

This map illustrates the geographical distribution of sampling locations in the Plouguerneau area of Brittany, France. The sampling sites are marked by red dots, which are densely clustered in the central and western parts of the region, particularly around the communes of Plouguerneau and Plouguin. The map also shows the surrounding communes, including Landéda, Plouven, Plouzané, and Plougastel-Da. A scale bar at the bottom left indicates a distance of 10 km.

Sur la figure 4, on observe des zones présentant un regroupement important d'observations. Ces zones peuvent être regroupées en trois secteurs distincts : l'ensemble du littoral entre Lampaul-Ploudalmézeau et Locmaria-Plouzané, les îles de la mer d'Iroise, et la vallée de l'Aber Ildut à Lanrivoaré et Saint-Renan. En revanche, sur la figure ci-dessous, cinq communes se distinguent par un nombre d'observations inférieur à 2 500 chacune : Tréouergat, Plourin, Lanildut, Milizac-Guipronvel et Lampaul-Plouarzel, ce qui témoigne d'un niveau de prospection très faible.



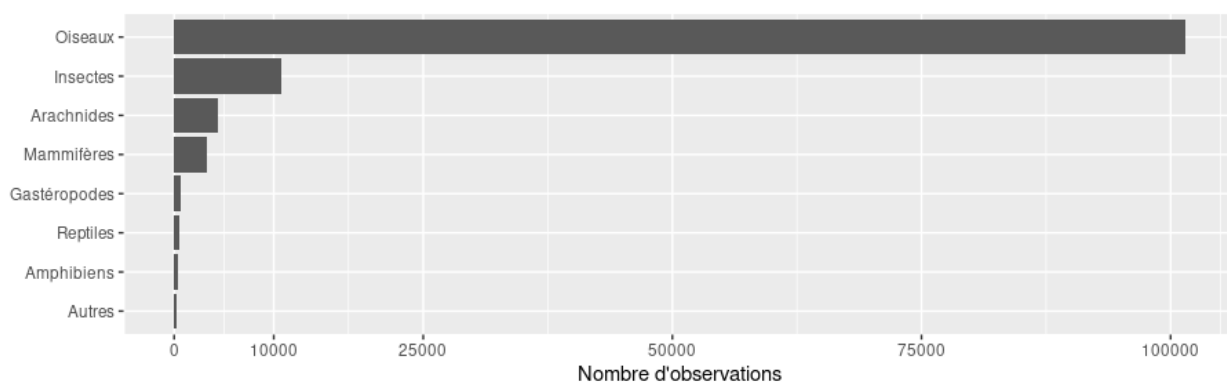


Figure 6. Nombre d'observations par groupe taxonomique.

Notre jeu de données couvre une diversité de groupes taxonomiques. Cependant, la majorité des observations concernent les oiseaux, représentant 83 % de l'ensemble des observations. Les insectes, avec environ 9 % des observations, constituent le deuxième groupe le plus important, suivis par les arachnides, les mammifères, les mollusques, les reptiles et enfin les amphibiens, qui présentent chacun un faible nombre d'observations par rapport aux oiseaux et aux insectes.

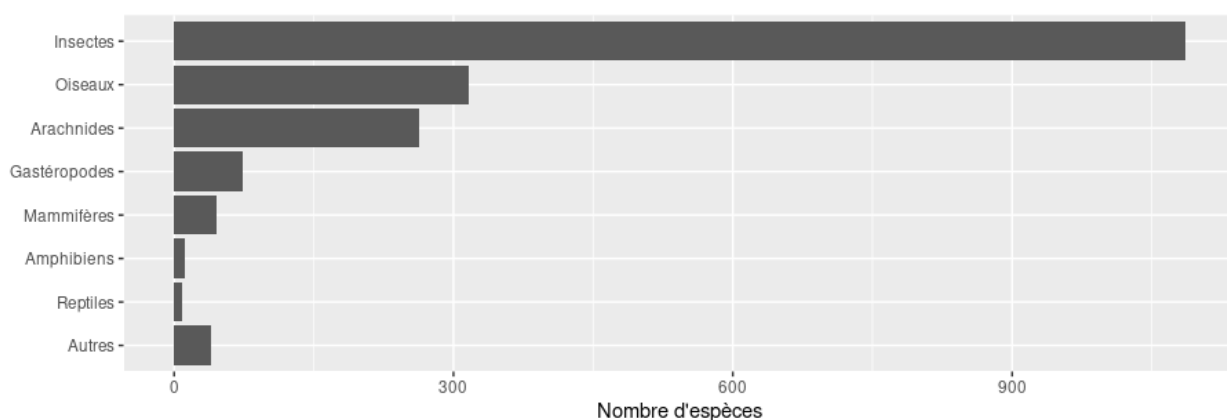


Figure 7. Nombre d'espèces par groupe taxonomique.

Les insectes montrent la plus grande richesse spécifique (1 070 espèces), ce qui est attendu étant donné qu'ils constituent l'un des groupes les plus diversifiés du règne animal. Cela reflète leur variété importante et leur présence dans presque tous les habitats terrestres et aquatiques. Malgré le grand nombre d'observations, les oiseaux présentent une richesse spécifique moins importante que celle des insectes. Les arachnides présentent également une diversité spécifique élevée (261 espèces) et nous rappellent que ce groupe est très diversifié dans le monde, en Bretagne et également dans le Pays d'Iroise. Les mammifères, les amphibiens et les reptiles ont un nombre d'espèces limité par rapport aux groupes précédents ; par contre, le niveau de connaissance de ces groupes taxonomiques est probablement plus important.

La prédominance des observations d'oiseaux, malgré une richesse spécifique inférieure à celle des insectes, reflète le fort intérêt de ce groupe taxonomique pour les observateurs. En revanche, la grande diversité spécifique des insectes met en lumière la variété de ce groupe et l'importance de leur prise en compte dans les analyses écologiques.

- Résultats par commune

L'effort de prospection n'a pas été le même pour chaque groupe taxonomique et est également variable en fonction des différentes communes. Ceci peut expliquer, en grande partie, la **forte variabilité de la diversité spécifique entre ces communes** (fig. 8). Toutefois, il faut également préciser que ces communes n'ont pas une surface identique (tab. 1) ni une diversité d'habitats équivalente ; ces deux éléments peuvent également avoir une influence sur cette diversité spécifique.

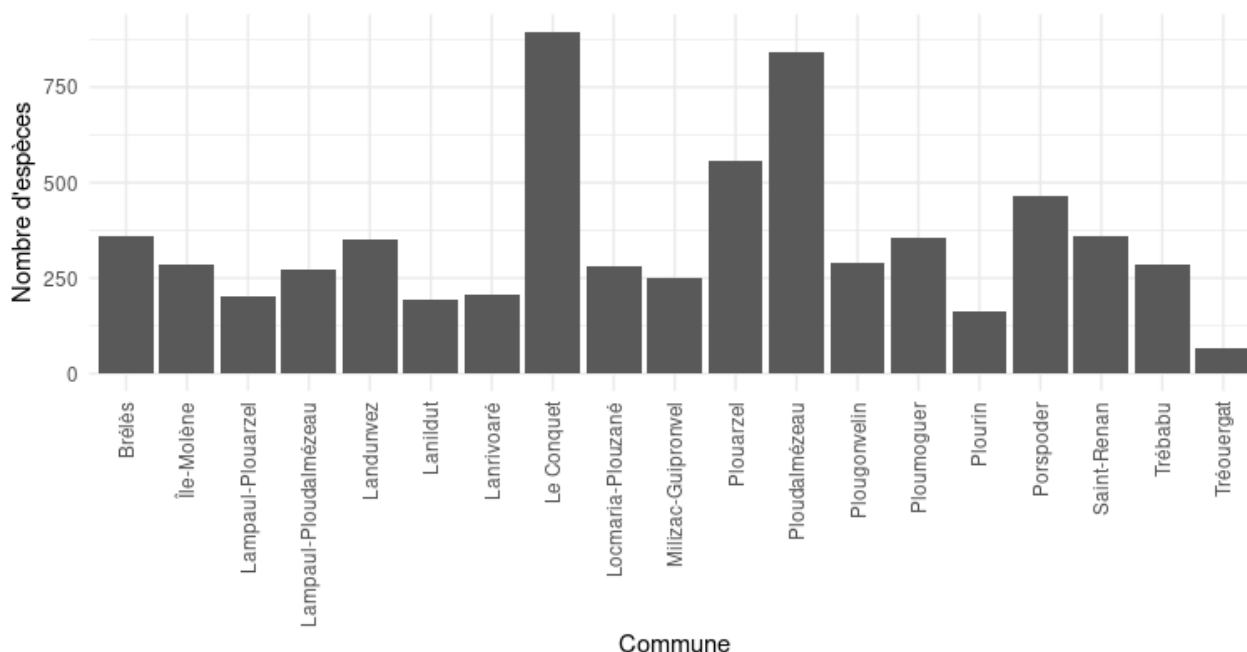


Figure 8. Nombre d'espèces par commune, pour l'ensemble des groupes taxonomiques.

En l'état actuel des connaissances, trois communes ont une diversité spécifique nettement supérieure aux autres : Le Conquet (896), Ploudalmézeau (843) et Plouarzel (559). Cette différence est due à des prospections particulières, concernant les insectes et les arachnides, qui ont permis de noter, uniquement pour ces deux groupes taxonomiques, près de 300 espèces pour la commune de Plouarzel et même plus de 550 espèces pour les communes du Conquet et de Ploudalmézeau.

On remarquera ensuite la commune de Porspoder avec 467 espèces. On peut y voir l'effet des prospections effectuées pendant l'ABC de cette commune. En effet, cette commune totalise le plus d'espèces pour les mammifères, les amphibiens et les reptiles, et est également bien classée pour les papillons et les orthoptères.

Ensuite, quatre communes totalisent entre 350 et 360 espèces : Brélès, Landunvez, Ploumoguier, et Saint-Renan. Deux d'entre elles bénéficient d'une meilleure prospection car elles sont situées sur le littoral et attirent plus les observateurs. Pour Saint-Renan, la présence des étangs explique probablement ce résultat. Tandis que pour Brélès, cela est dû à des recherches particulières sur les coléoptères carabiques et les araignées sur plusieurs parcelles agricoles.

Les trois communes qui possèdent la plus faible diversité spécifique sont : Lanildut (194), Plourin (164) et Tréouergat (65). Ce sont également les communes qui totalisent le moins d'observations (fig. 5) et donc pour lesquelles l'effort de prospection est très faible.

En général, l'Île-Molène a une diversité spécifique plus faible que les communes du continent ; cela peut être dû à sa surface très réduite (0,75 km²) et à son insularité ; aucune espèce d'amphibien ni de reptile n'a d'ailleurs été notée sur cette commune (fig. 8). Par contre, le nombre d'espèces d'oiseaux y est relativement important, puisqu'elle se situe juste après la commune du Conquet, qui totalise le plus d'espèces pour ce taxon. Toutefois, de nombreuses espèces y ont été observées en période migratoire ou de manière exceptionnelle, ceci témoigne également d'une forte pression d'observation pour ce groupe taxonomique sur cette commune (9 403 données).

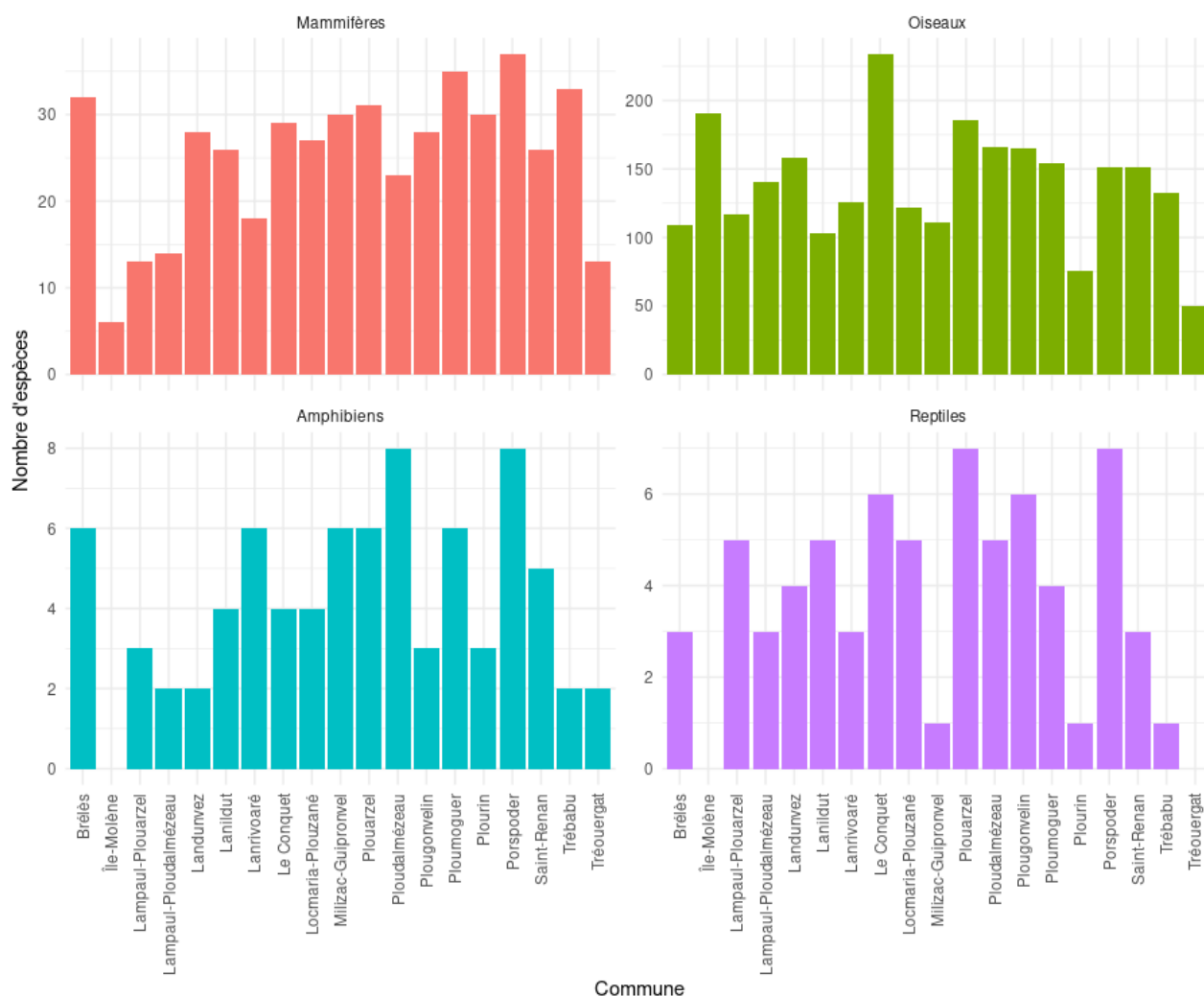


Figure 9. Nombre d'espèces d'oiseaux, de mammifères, d'amphibiens et de reptiles par commune.

Sur les figures 9 et 10, nous observons une forte variabilité entre le nombre d'espèces observées pour chaque commune et pour les différents groupes taxonomiques. Plusieurs hypothèses peuvent expliquer cela : une diversité et une qualité des habitats variables selon les communes, la présence ou non de sites littoraux sur la commune, une pression anthropique plus importante liée à l'urbanisation ou aux activités agricoles, mais également une pression d'observation différente selon les communes.

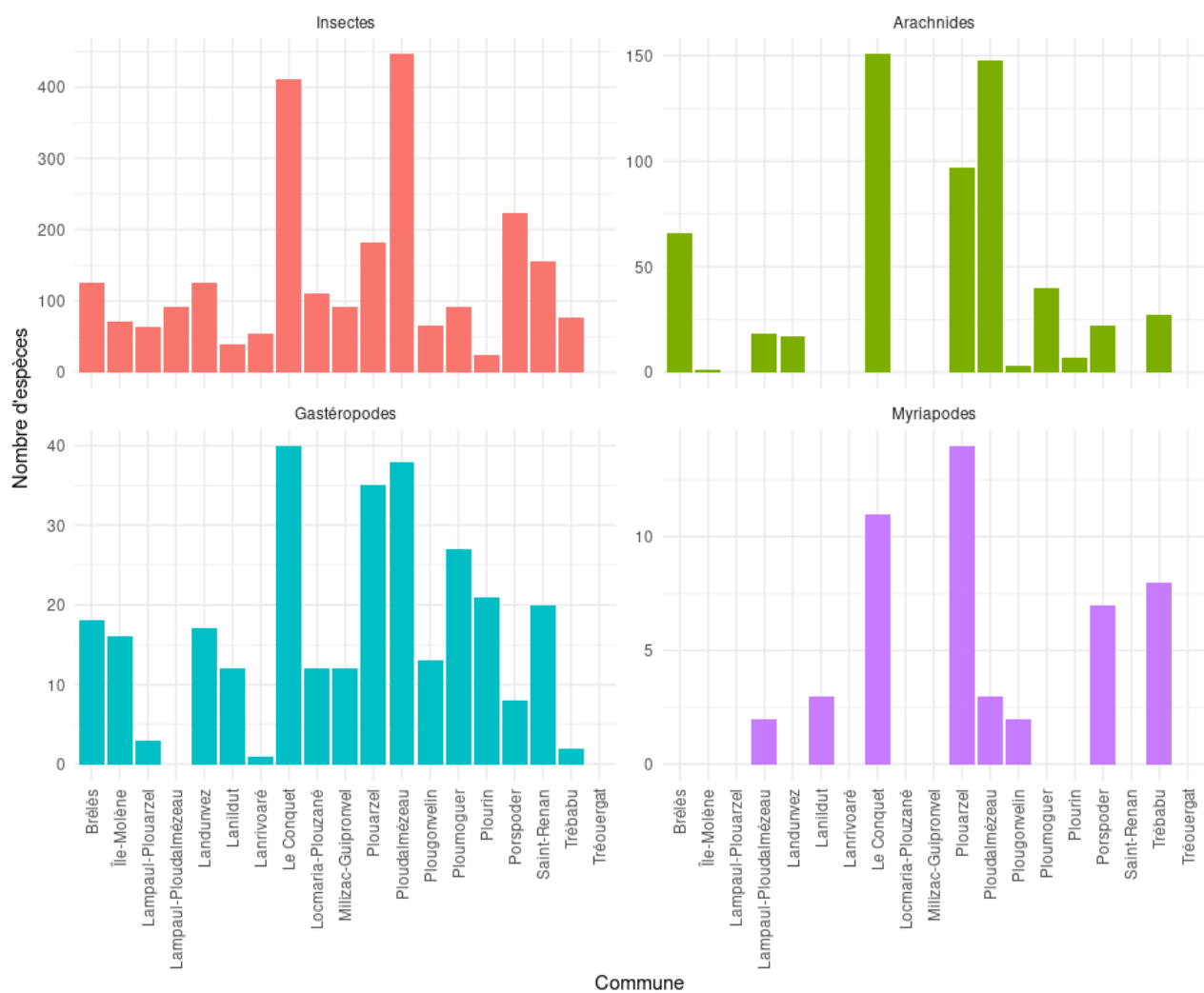


Figure 10. Nombre d'espèces des principaux groupes d'invertébrés par commune.

- Résultats par maille de 1km²

La carte du nombre d'observations par maille de 1 km² est, dans l'ensemble, assez similaire à celle du nombre d'espèces par maille. On y voit les secteurs bien prospectés : le littoral et les îles ainsi que la vallée de l'Aber Ildut à Saint-Renan et Lanrivaroé. À l'inverse, elle localise des zones peu ou pas prospectées sur différentes communes comme à Milizac-Guipronvel ou Plourin.



Figure 11. Nombre d'observations par maille de 1km².

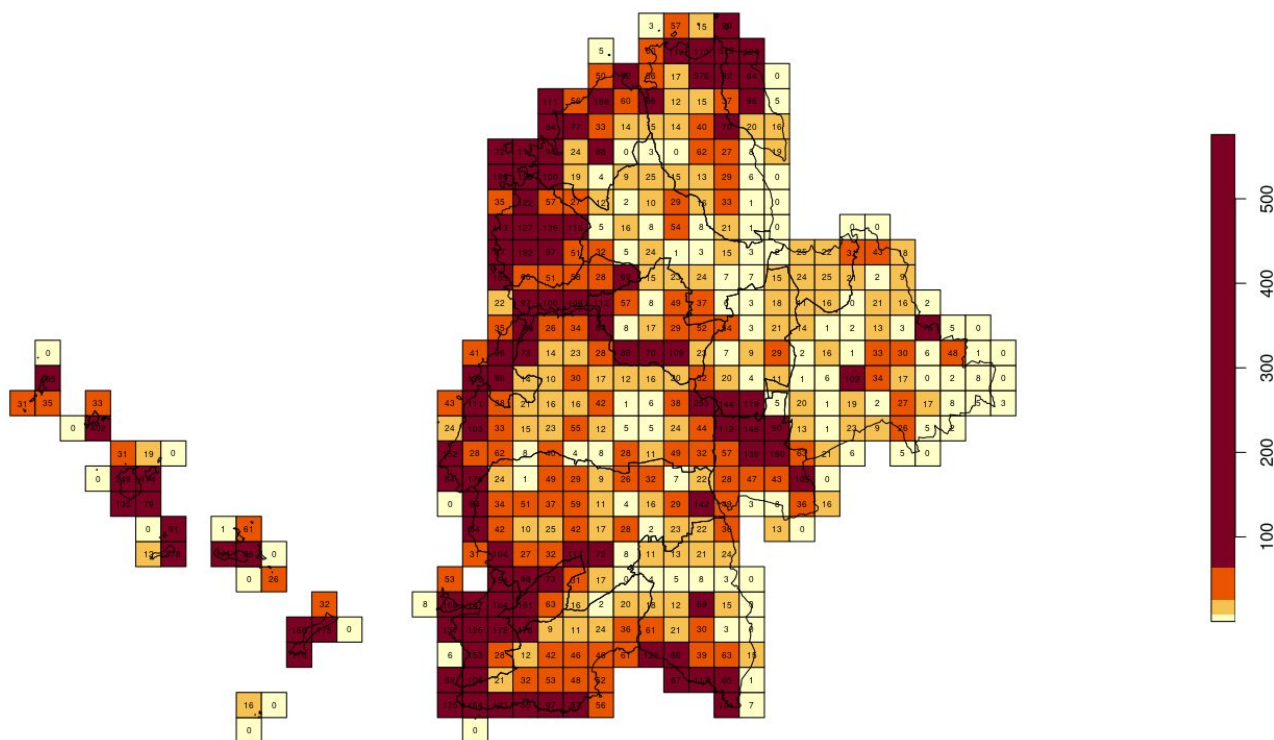


Figure 12. Nombre de taxons par maille de 1km².

- Résultats par groupe taxonomique

- Les mammifères

Le jeu de données se compose de 3 345 observations pour 46 espèces. Les espèces qui totalisent le plus d'observations sont le lapin de garenne (405), le renard roux (292), le chevreuil européen (283), le mulot sylvestre (205), la taupe d'Europe (172), le blaireau européen (165), le lièvre d'Europe (155) et le hérisson d'Europe (142). Ce sont des espèces communes et largement réparties sur l'ensemble de la région et aussi, probablement, sur l'ensemble du territoire d'étude.

L'espèce la plus témoinée est le **grand rhinolophe** (*Rhinolophus ferrumequinum*) avec 430 observations : c'est une espèce protégée, inscrite aux annexes II et IV de la Directive Habitats – Faune – Flore, et elle est classée dans la catégorie « En danger » (EN) sur la liste rouge des mammifères de Bretagne. De ce fait, ses sites d'hibernation et ses colonies de mise-bas sont régulièrement suivis pour connaître l'évolution des populations de cette espèce ; ce qui explique le nombre important de données pour cette espèce rare.

D'autres espèces sont considérées comme des espèces à enjeu, dont la **crocidure des jardins** (*Crocidura gueldenstaedtii*), observée sur les îles de la mer d'Iroise et classée dans la catégorie « EN » sur la liste rouge régionale, et la **crocidure leucode** (*Crocidura leucodon*), une espèce en déclin au niveau régional et classée dans la catégorie « VU » sur cette même liste. D'autres espèces, protégées par la loi française, méritent également une attention particulière : toutes les espèces de chauves-souris, le **campagnol amphibie** (*Arvicola sapidus*), la **crossope aquatique** (*Neomys fodiens*), l'**écureuil roux** (*Sciurus vulgaris*), le **hérisson d'Europe** (*Erinaceus europaeus*) et la **loutre d'Europe** (*Lutra lutra*).

Il faut souligner que l'effort de prospection n'a pas été le même sur les différentes communes (fig. 13) : il a été concentré sur certaines localités bien mises en évidence sur la figure 14.



Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)

Photo : Bretagne Vivante

Tableau 2. Liste des espèces de mammifères et leurs statuts.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Convention De Berne	Directive Habitat	Protection Nationale	Liste rouge			
					Monde	Europe	France	Bretagne
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	An. 2	An. II. & An. IV	Protégé	NT	VU	LC	NT
Belette d'Europe	<i>Mustela nivalis</i> Linnaeus, 1766	An. 3			LC	LC	LC	LC
Blaireau européen	<i>Meles meles</i> (Linnaeus, 1758)	An. 3			LC	LC	LC	LC
Campagnol agreste	<i>Microtus agrestis</i> (Linnaeus, 1761)				LC	LC	LC	LC
Campagnol amphibie	<i>Arvicola sapidus</i> Miller, 1908			Protégé	VU	VU	NT	NT
Campagnol roussâtre	<i>Clethrionomys glareolus</i> (Schreber, 1780)				LC	LC	LC	LC
Campagnol souterrain	<i>Microtus subterraneus</i> (de Selys-Longchamps, 1836)				LC	LC	LC	LC
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus, 1758)	An. 3			LC	LC	LC	LC
Crocodile des jardins	<i>Crocidura gueldenstaedtii</i> (Pallas, 1811)	An. 2 & An. 3			LC		NT	EN
Crocodile leucode	<i>Crocidura leucodon</i> (Hermann, 1780)	An. 3			LC	LC	NT	VU
Crocodile musette	<i>Crocidura russula</i> (Hermann, 1780)	An. 3			LC	LC	LC	LC
Crossope aquatique	<i>Neomys fodiens</i> (Pennant, 1771)	An. 3		Protégé	LC	LC	LC	DD
Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	An. 3		Protégé	LC		LC	LC
Fouine	<i>Martes foina</i> (Erxleben, 1777)	An. 3			LC	LC	LC	LC
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	An. 2	An. II. & An. IV	Protégé	LC	LC	LC	EN
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i> Linnaeus, 1758	An. 3		Protégé	LC	LC	LC	LC
Hermine	<i>Mustela erminea</i> Linnaeus, 1758	An. 3			LC	LC	LC	DD
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i> (Linnaeus, 1758)				EN	NT	NT	NT
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i> Pallas, 1778				LC	LC	LC	LC
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i> (Linnaeus, 1758)	An. 2	An. II. & An. IV	Protégé	NT	NT	LC	LC
Martre des pins	<i>Martes martes</i> (Linnaeus, 1758)	An. 3	An. V		LC	LC	LC	LC
Mulot sylvestre	<i>Apodemus sylvaticus</i> (Linnaeus, 1758)				LC	LC	LC	LC
Murin à oreilles échanquées	<i>Myotis emarginatus</i> (É. Geoffroy Saint-Hilaire, 1806)	An. 2	An. II. & An. IV	Protégé	LC	LC	LC	NT
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	An. 2	An. IV	Protégé	LC	LC	LC	LC
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	An. 2	An. IV	Protégé	LC	LC	LC	NT
Musaraigne couronnée	<i>Sorex coronatus</i> Millet, 1828	An. 3			LC	LC	LC	LC
Musaraigne pygmée	<i>Sorex minutus</i> Linnaeus, 1766	An. 3			LC	LC	LC	LC
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i> (Schreber, 1774)	An. 2	An. IV	Protégé	LC	LC	VU	NT
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i> (Kuhl, 1817)	An. 2	An. IV	Protégé	LC	LC	NT	NT
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i> (J. B. Fischer, 1829)	An. 2	An. IV	Protégé	NT	NT	LC	LC
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i> (Linnaeus, 1758)	An. 2	An. IV	Protégé	LC	LC	LC	LC
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	An. 3	An. IV	Protégé	LC	LC	NT	LC
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i> (Natterer in Kuhl, 1817)	An. 2	An. IV	Protégé	LC	LC	LC	LC
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i> (Keyserling & Blasius, 1839)	An. 2	An. IV	Protégé	LC	LC	NT	NT
Putois d'Europe	<i>Mustela putorius</i> Linnaeus, 1758	An. 3	An. V		LC	LC	NT	DD
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i> (Molina, 1782)				LC		NA	NA
Rat des moissons	<i>Micromys minutus</i> (Pallas, 1771)				LC	LC	LC	DD
Rat musqué	<i>Ondatra zibethicus</i> (Linnaeus, 1766)				LC		NA	NA
Rat noir	<i>Rattus rattus</i> (Linnaeus, 1758)				LC	LC	LC	DD
Rat surmulot	<i>Rattus norvegicus</i> (Berkenhout, 1769)				LC		NA	NA
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i> (Linnaeus, 1758)				LC	LC	LC	LC
Sanglier	<i>Sus scrofa</i> Linnaeus, 1758				LC	LC	LC	LC
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774)	An. 2	An. IV	Protégé	LC	LC	NT	LC
Souris grise	<i>Mus musculus</i> Linnaeus, 1758				LC	LC	LC	LC
Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i> (Linnaeus, 1758)				LC		LC	LC
Vison d'Amérique	<i>Mustela vison</i> Schreber, 1777						NA	NA

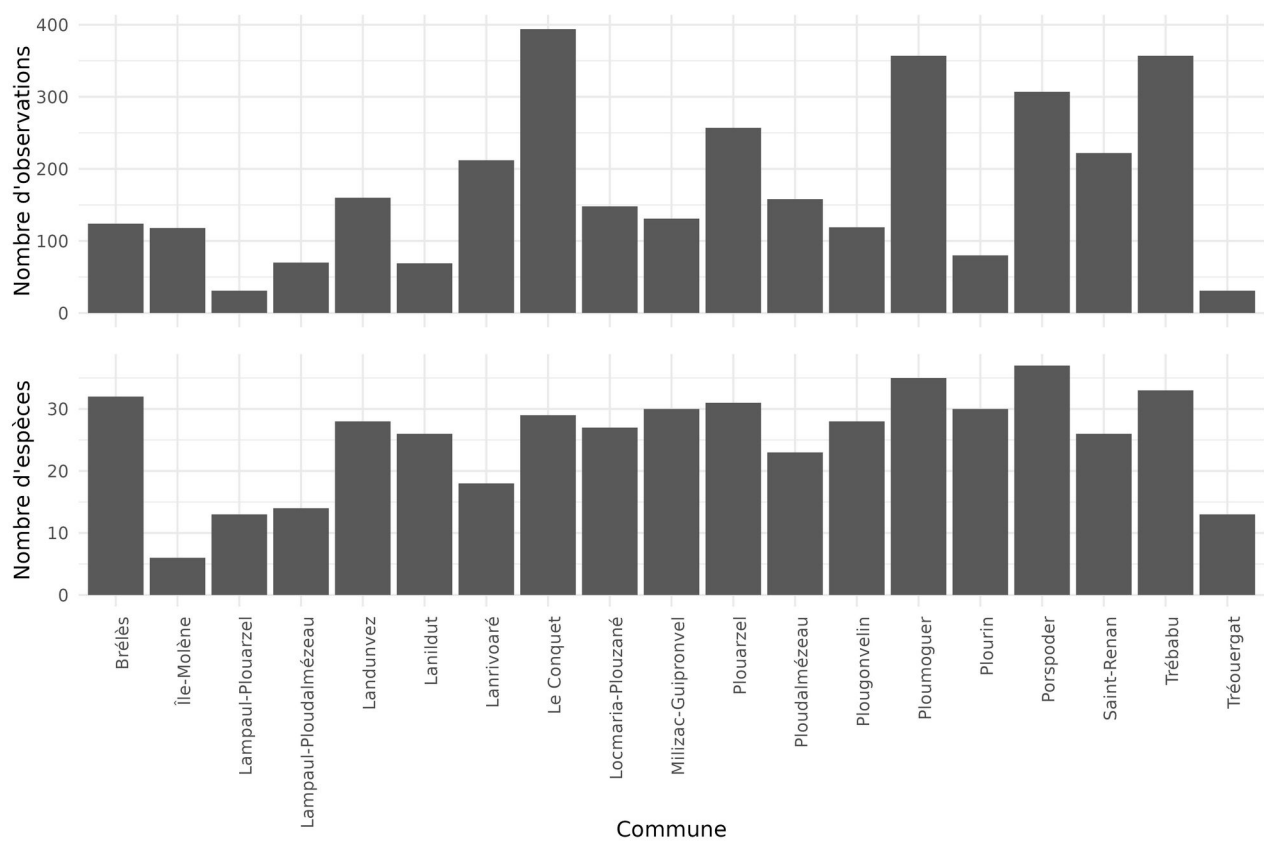


Figure 13. Nombre d'observations et d'espèces de mammifères par commune.

Nombre d'espèces par maille de 1 km x 1 km pour les Mammifères

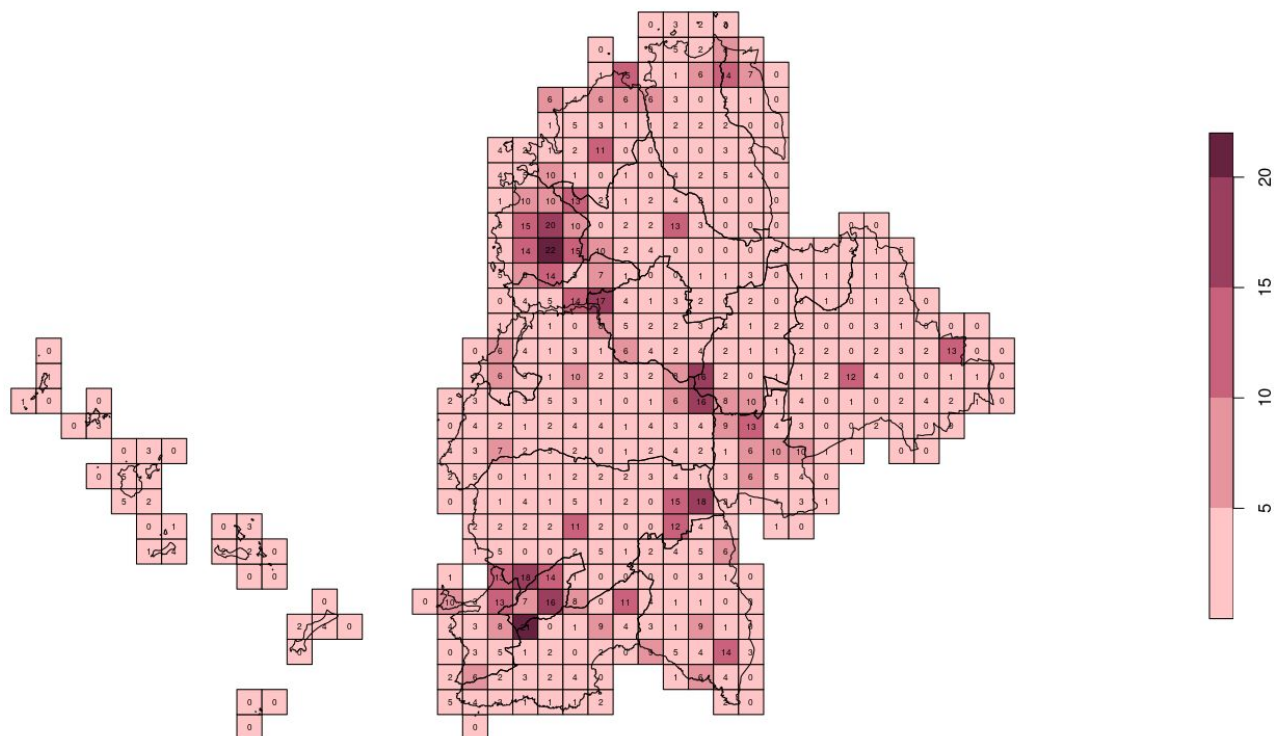


Figure 14. Nombre d'espèces de mammifères par maille de 1km².

- Les oiseaux

Le jeu de données se compose de 101 479 observations pour 317 espèces. C'est le groupe taxonomique le plus étudié, il constitue 83 % de l'ensemble des données (fig. 4). Toutefois, actuellement, seulement 98 espèces sont reproduisent régulièrement sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise (tab. 4). Les autres espèces sont observées durant les périodes migratoires, le territoire d'étude se situant sur un des axes de migration européenne pour les oiseaux. D'autres espèces sont occasionnelles, voire exceptionnelles, et sont détectées grâce à une forte pression d'observation pour ce groupe taxonomique.

Le territoire d'étude accueille des colonies de reproduction d'oiseaux marins d'importances nationale et régionale, notamment sur les îlots de la mer d'Iroise, sur la commune du Conquet (Mahéo et al., 2020 ; Mahéo & Cadiou, 2023). Certaines espèces sont classées sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de Bretagne : l'**océanite tempête** (*Hydrobates pelagicus*) (VU), le **puffin des Anglais** (*Puffinus puffinus*) (VU) et la **sterne naine** (*Sternula albifrons*) (EN).

Le littoral accueille d'autres espèces remarquables, également inscrites sur la liste rouge régionale dans la catégorie « EN », comme le **crave à bec rouge** (*Pyrrhocorax pyrrhocorax*), le **faucon pèlerin** (*Falco peregrinus*), le **grand corbeau** (*Corvus corax*), le **traquet motteux** (*Oenanthe oenanthe*) et le **bruant proyer** (*Emberiza calandra*) (Gager & Gager, 2019 ; Quélénnec, 2020 ; Ballot, 2012 ; Gautier P. comm. pers.), ou dans la catégorie « VU » pour la **fauvette pitchou** (*Sylvia undata*).

En dehors du littoral, les connaissances semblent moins importantes (fig. 16) mais les enjeux semblent également moins forts. Il est intéressant de souligner qu'une colonie de reproduction de **sterne pierregarin** (*Sterna hirundo*) est présente sur le toit d'un gymnase de Saint-Renan (Jacob, Delmaire & Arnau, 2024).



Fauvette pitchou (*Sylvia undata*)

Photo : Bretagne Vivante

Tableau 4. Liste des espèces d'oiseaux nicheurs et leurs statuts.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Oiseaux	Protection Nationale	Liste rouge		
				Europe	France	Bretagne
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i> (Gmelin, 1789)		Protégé (art. 3)	LC	LC	LC
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i> (Linnaeus, 1758)		Protégé (art. 3)	LC	LC	LC
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i> Linnaeus, 1758			LC	LC	LC
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i> (Linnaeus, 1758)			NT	LC	NA
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i> (Linnaeus, 1758)		Protégé (art. 3)	LC	LC	LC
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i> (Pallas, 1764)		Protégé (art. 3)	LC	LC	LC
Puffin des Anglais	<i>Puffinus puffinus</i> (Brünnich, 1764)		Protégé (art. 3)	LC	EN	VU
Océanite tempête	<i>Hydrobates pelagicus</i> (Linnaeus, 1758)	An. 1	Protégé (art. 3)	LC	VU	VU
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i> (Linnaeus, 1758)		Protégé (art. 3)	LC	LC	LC
Cormoran huppé	<i>Phalacrocorax aristotelis</i> (Linnaeus, 1760)		Protégé (art. 3)	LC	LC	LC
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i> (Linnaeus, 1766)	An. 1		LC	LC	LC
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i> Linnaeus, 1758		Protégé (art. 3)	LC	LC	LC
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758)	An. 1	Protégé (art. 3)	LC	LC	LC
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i> (Linnaeus, 1758)	An. 1	Protégé (art. 3)	LC	NT	EN
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i> (Linnaeus, 1758)		Protégé (art. 3)	LC	LC	LC
Buse variable	<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)		Protégé (art. 3)	LC	LC	LC
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i> Linnaeus, 1758		Protégé (art. 3)	LC	NT	LC
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i> Linnaeus, 1758		Protégé (art. 3)	LC	LC	LC
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i> Tunstall, 1771	An. 1		LC	LC	EN
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i> Linnaeus, 1758			LC	NT	NT
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC	LC
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i> Linnaeus, 1758			NT	LC	LC
Huîtrier pie	<i>Haematopus ostralegus</i> Linnaeus, 1758			VU	LC	LC
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i> Scopoli, 1786		Protégé (art. 3)	LC	LC	EN
Grand Gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i> Linnaeus, 1758		Protégé (art. 3)	LC	VU	EN
Goéland brun	<i>Larus fuscus</i> Linnaeus, 1758			LC	LC	VU
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i> Pontoppidan, 1763		Protégé (art. 3)	LC	NT	VU
Goéland marin	<i>Larus marinus</i> Linnaeus, 1758			LC	LC	LC
Sterne naine	<i>Sternula albifrons</i> (Pallas, 1764)	An. 1	Protégé (art. 3)	LC	LC	EN
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i> Linnaeus, 1758	An. 1		LC	LC	LC
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i> Linnaeus, 1758			LC	LC	LC
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758			LC	LC	LC
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i> (Fridvaldszky, 1838)			LC	LC	LC
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus, 1758)			VU	VU	VU
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i> Linnaeus, 1758		Protégé (art. 3)	LC	LC	NT
Chouette effraie	<i>Tyto alba</i> (Scopoli, 1769)		Protégé (art. 3)	LC	LC	LC
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i> Linnaeus, 1758		Protégé (art. 3)	LC	LC	LC
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i> (Linnaeus, 1758)		Protégé (art. 3)	LC	LC	DD
Martinet noir	<i>Apus apus</i> (Linnaeus, 1758)		Protégé (art. 3)	NT	NT	LC
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	An. 1	Protégé (art. 3)	LC	VU	LC
Pic vert	<i>Picus viridis</i> Linnaeus, 1758		Protégé (art. 3)	LC	LC	LC
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i> (Linnaeus, 1758)	An. 1	Protégé (art. 3)	LC	LC	LC
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)		Protégé (art. 3)	LC	LC	LC
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i> (Linnaeus, 1758)		Protégé (art. 3)		VU	LC
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i> Linnaeus, 1758			LC	NT	VU
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC	LC
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i> Linnaeus, 1758			LC	NT	LC
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i> (Linnaeus, 1758)		Protégé (art. 3)	LC	NT	LC
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i> (Linnaeus, 1758)		Protégé (art. 3)	LC	VU	VU
Pipit maritime	<i>Anthus petrosus</i> (Montagu, 1798)		Protégé (art. 3)	LC	NT	LC
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i> Tunstall, 1771		Protégé (art. 3)	LC	LC	LC
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i> Linnaeus, 1758			LC	LC	LC
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus, 1758)		Protégé (art. 3)	LC	LC	LC
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i> (Linnaeus, 1758)		Protégé (art. 3)	LC	LC	LC
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)		Protégé (art. 3)	LC	LC	LC
Tarier pâle	<i>Saxicola rubicola</i> (Linnaeus, 1766)		Protégé (art. 3)		NT	LC
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i> (Linnaeus, 1758)			LC	NT	EN
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i> (Pallas, 1764)		Protégé (art. 3)	LC	NT	LC
Merle noir	<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758			LC	LC	LC
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i> C. L. Brehm, 1831			LC	LC	LC

Tableau 4. Liste des espèces d'oiseaux nicheurs et leurs statuts (suite).

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Oiseaux	Protection Nationale	Liste rouge		
				Europe	France	Bretagne
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i> Linnaeus, 1758			LC	LC	LC
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)		Protégé (art. 3)	LC	NT	LC
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i> (Rafinesque, 1810)		Protégé (art. 3)	LC	VU	LC
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i> (Linnaeus, 1758)		Protégé (art. 3)	LC	LC	LC
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i> (Hermann, 1804)		Protégé (art. 3)	LC	LC	LC
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)		Protégé (art. 3)	LC	LC	LC
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i> (Boddaert, 1783)		Protégé (art. 3)	LC	NT	LC
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i> Latham, 1787		Protégé (art. 3)		LC	LC
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i> (Boddaert, 1783)	An. 1	Protégé (art. 3)		EN	VU
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1817)		Protégé (art. 3)	LC	LC	LC
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i> (Temminck, 1820)		Protégé (art. 3)	LC	LC	LC
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i> (Linnaeus, 1758)		Protégé (art. 3)	LC	NT	LC
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus, 1758)		Protégé (art. 3)	LC	LC	LC
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)		Protégé (art. 3)	LC	LC	LC
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i> Linnaeus, 1758		Protégé (art. 3)	LC	LC	LC
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i> (Linnaeus, 1758)		Protégé (art. 3)	LC	LC	LC
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i> (Linnaeus, 1758)		Protégé (art. 3)	LC	LC	LC
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i> Linnaeus, 1758		Protégé (art. 3)	LC	LC	LC
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i> C.L. Brehm, 1820		Protégé (art. 3)	LC	LC	LC
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC	LC
Pie bavarde	<i>Pica pica</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC	LC
Crave à bec rouge	<i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i> (Linnaeus, 1758)	An. 1	Protégé (art. 3)	LC	LC	EN
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i> Linnaeus, 1758		Protégé (art. 3)	LC	LC	LC
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i> Linnaeus, 1758			VU	LC	LC
Corneille noire	<i>Corvus corone</i> Linnaeus, 1758			LC	LC	LC
Grand corbeau	<i>Corvus corax</i> Linnaeus, 1758		Protégé (art. 3)	LC	LC	EN
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i> Linnaeus, 1758			LC	LC	LC
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i> (Linnaeus, 1758)		Protégé (art. 3)	LC	LC	VU
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758		Protégé (art. 3)	LC	LC	LC
Serin cini	<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)		Protégé (art. 3)	LC	VU	LC
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i> (Linnaeus, 1758)		Protégé (art. 3)	LC	VU	VU
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)		Protégé (art. 3)	LC	VU	LC
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i> (Linnaeus, 1758)		Protégé (art. 3)	LC	VU	LC
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i> (Linnaeus, 1758)		Protégé (art. 3)	LC	VU	NT
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i> Linnaeus, 1758		Protégé (art. 3)	LC	VU	EN
Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i> Linnaeus, 1766		Protégé (art. 3)	LC	LC	LC
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i> (Linnaeus, 1758)		Protégé (art. 3)	LC	EN	VU
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i> Linnaeus, 1758		Protégé (art. 3)	LC	LC	EN

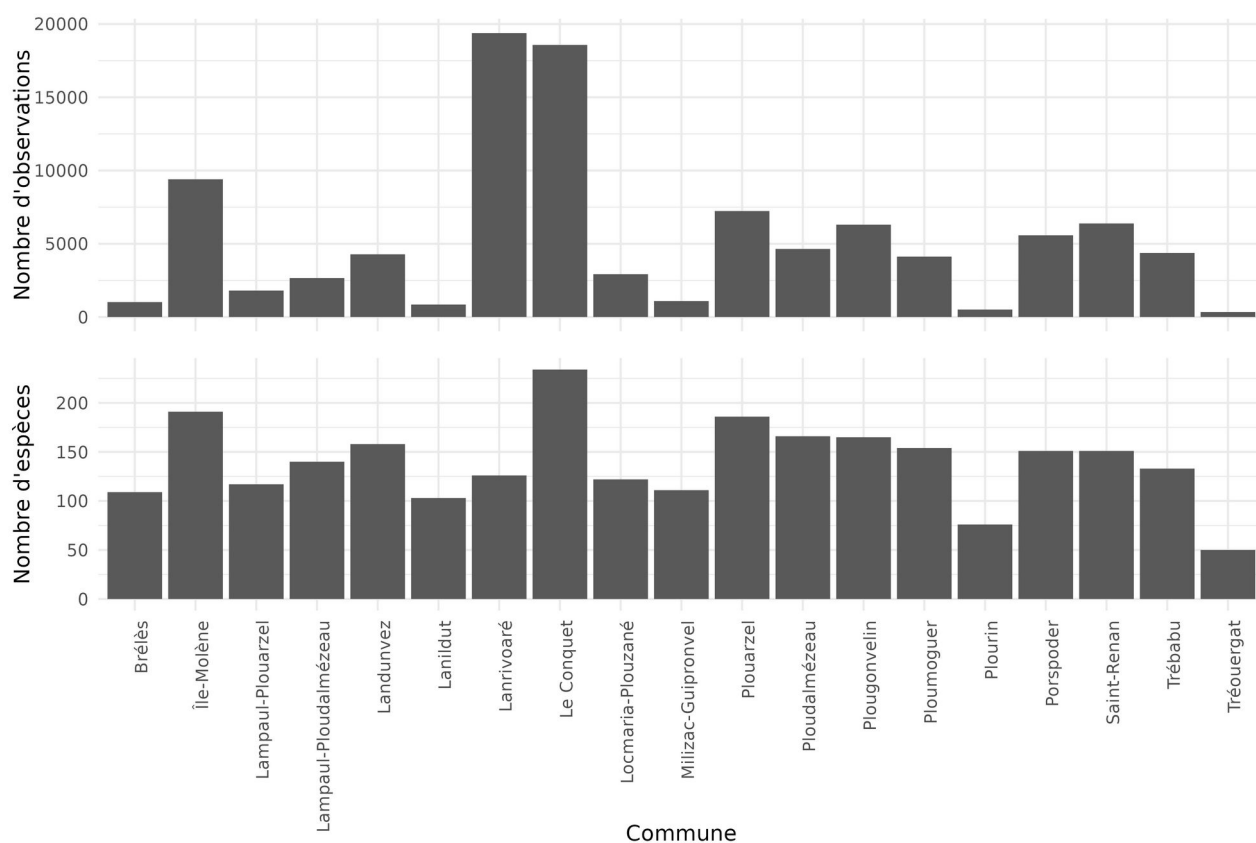


Figure 15. Nombre d'observations et d'espèces d'oiseaux par commune.

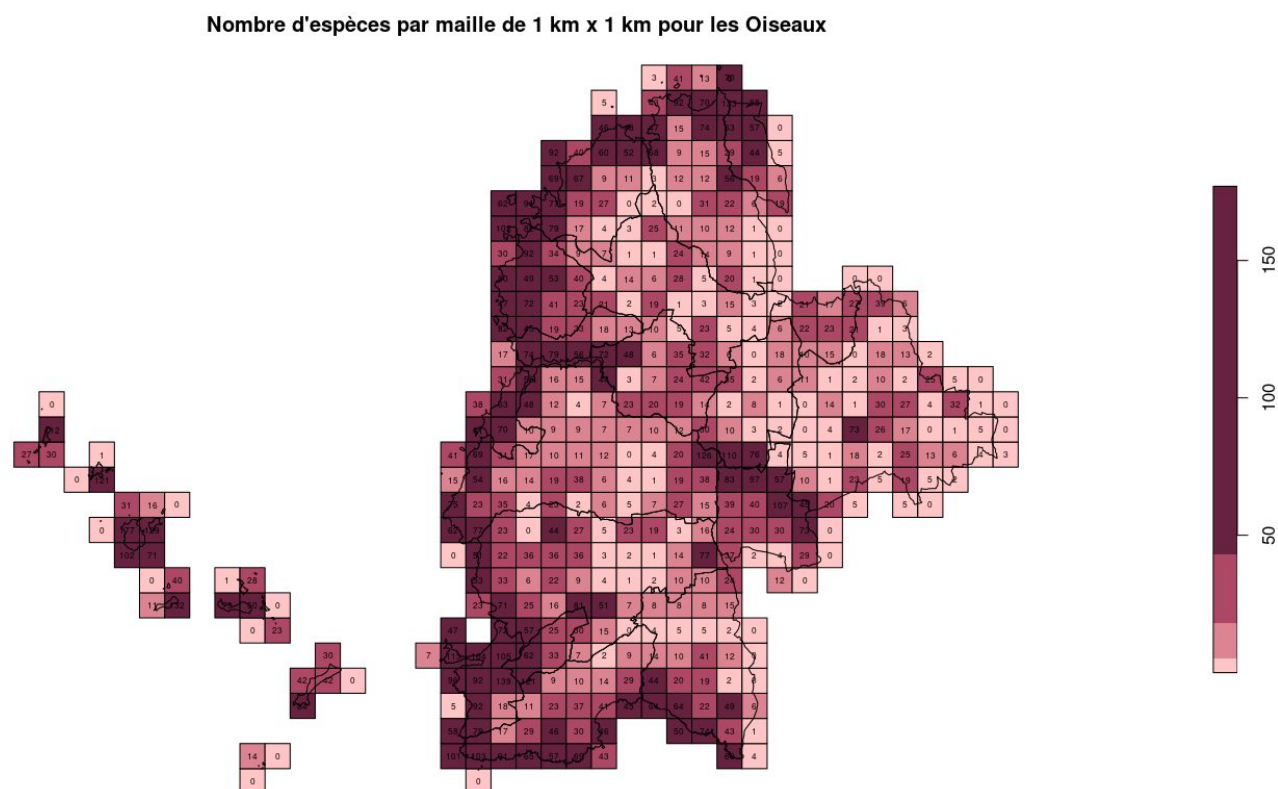


Figure 16. Nombre d'espèces d'oiseaux par maille de 1km².

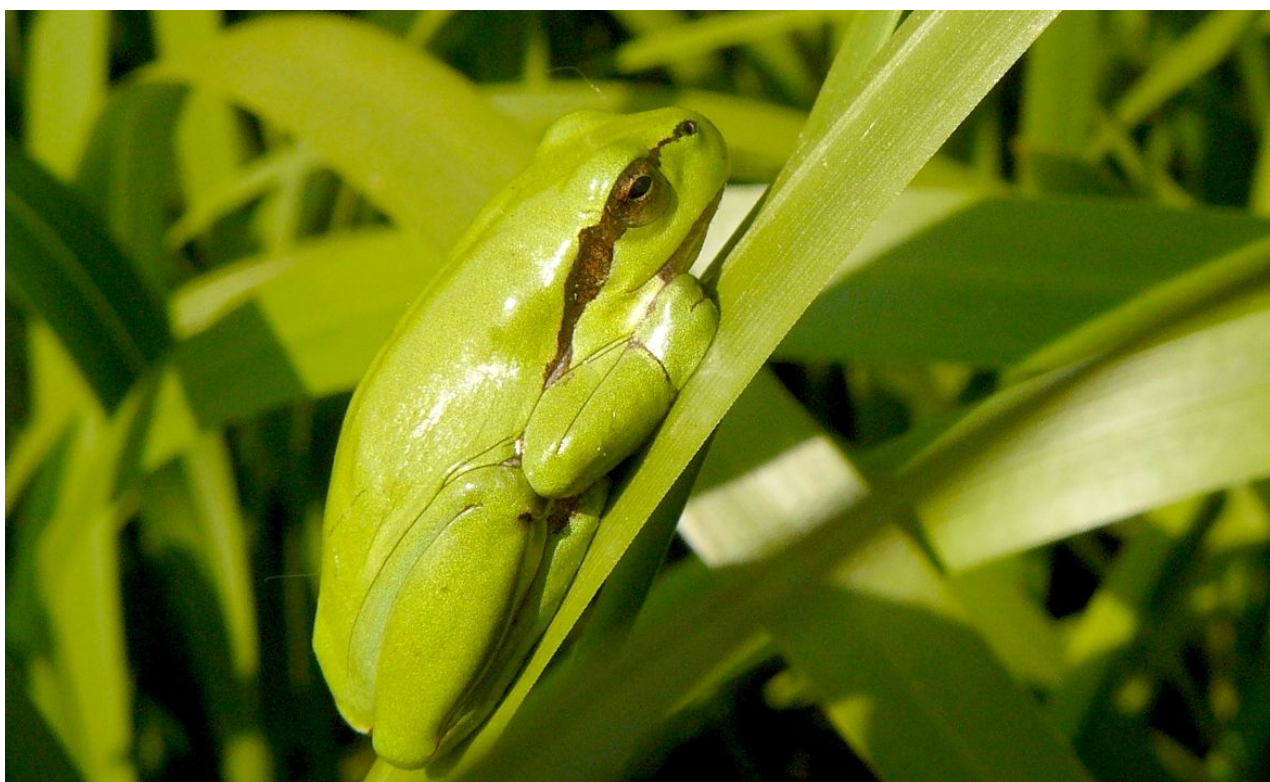
- Les amphibiens

Les amphibiens sont un taxon peu étudié sur le territoire avec seulement 354 observations et 11 espèces. Bien que les onze espèces connues sur le territoire ne présentent pas de statut prioritaire au niveau régional, tous les amphibiens sont protégés par la loi française (tab. 5). Toutefois, quatre espèces sont classées dans la catégorie « Quasi menacé » (NT) sur la liste rouge régionale : l'**alyte accoucheur** (*Alytes obstetricans*), le **crapaud calamite** (*Epidalea calamita*), la **grenouille rousse** (*Rana temporaria*) et le **pélodyte ponctué** (*Pelodytes punctatus*).

L'effort de prospection est faible sur l'ensemble du territoire étudié (fig. 17 et 18) et ne permet pas d'évaluer correctement les enjeux.

Tableau 5. Liste des espèces d'amphibiens et leurs statuts.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Convention De Berne	Directive Habitat	Protection Nationale	Liste rouge			
					Monde	Europe	France	Bretagne
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768)	An. 2	An. IV	Protégé (art. 2)	LC	LC	LC	NT
Crapaud calamite	<i>Epidalea calamita</i> (Laurenti, 1768)	An. 2	An. IV	Protégé (art. 2)	LC	LC	LC	NT
Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i> (Daudin, 1803)	An. 3		Protégé (art. 3)	LC			LC
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	An. 2	An. IV	Protégé (art. 2)	LC	LC	LC	LC
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758	An. 3	An. V	Protégé (art. 4)	LC		LC	NT
Grenouille verte	<i>Pelophylax kl. esculentus</i> (Linnaeus, 1758)	An. 3	An. V	Protégé (art. 4)			NT	DD
Pélodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i> (Daudin, 1803)	An. 3		Protégé (art. 2)	LC	LC	LC	NT
Rainette verte	<i>Hyla arborea</i> (Linnaeus, 1758)	An. 2	An. IV	Protégé (art. 2)	LC	LC	NT	LC
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i> (Linnaeus, 1758)	An. 3		Protégé (art. 3)	VU	VU	LC	LC
Triton marbré	<i>Triturus marmoratus</i> (Latreille, 1800)	An. 3	An. IV	Protégé (art. 2)	VU	VU	NT	LC
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	An. 3		Protégé (art. 3)	LC	LC	LC	LC



Rainette verte (*Hyla arborea*)
Photo : P.Y. Pasco / Bretagne Vivante

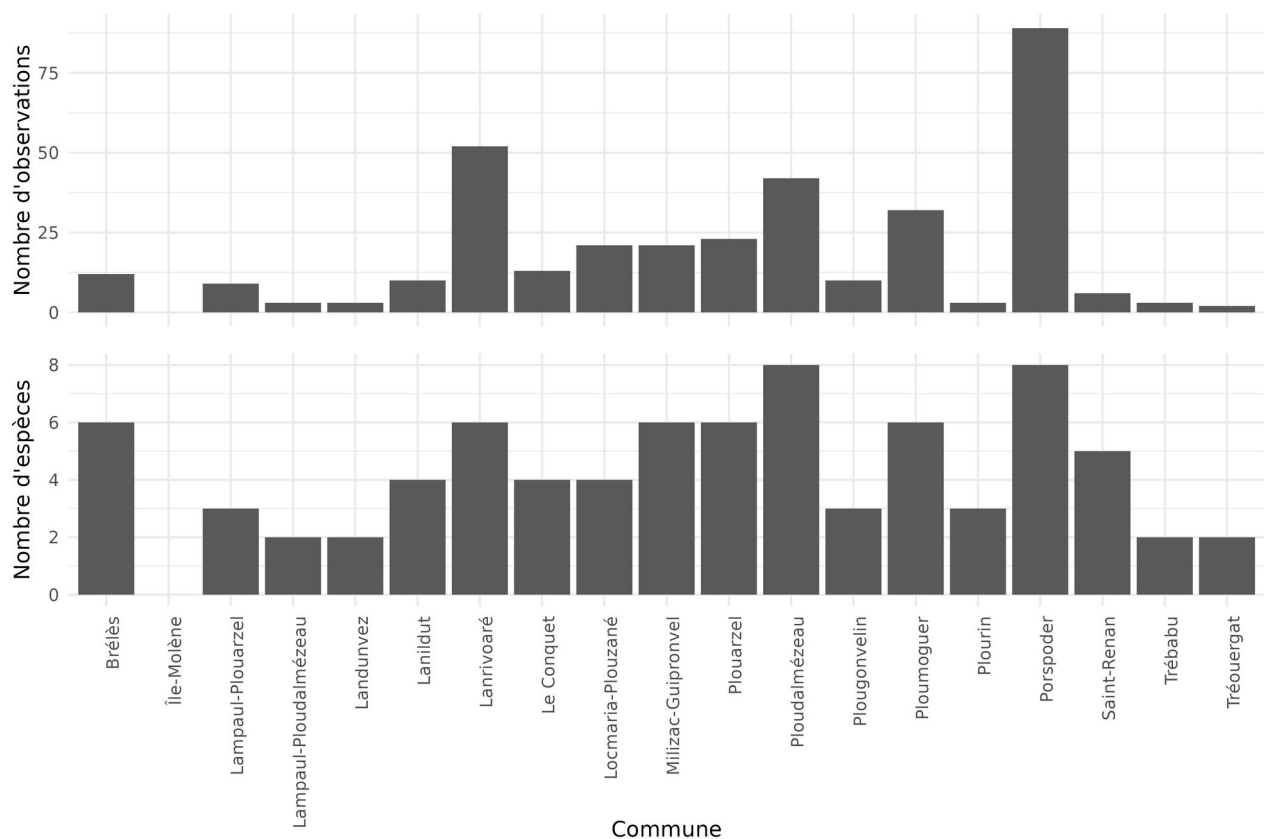


Figure 17. Nombre d'observations et d'espèces d'amphibiens par commune.

Nombre d'espèces par maille de 1 km x 1 km pour les Amphibiens

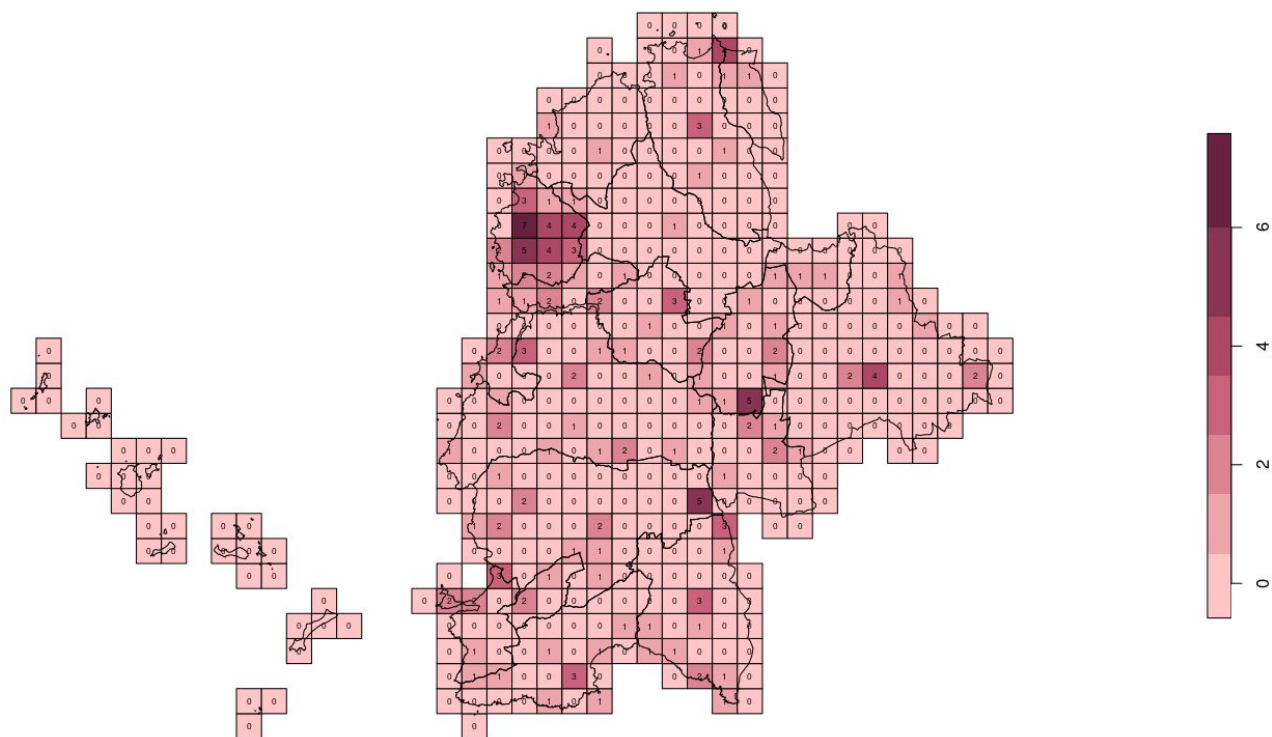


Figure 18. Nombre d'espèces d'amphibiens par maille de 1km².

- Les reptiles

Les reptiles sont un taxon plus connu sur le territoire que celui des amphibiens avec 533 observations et 8 espèces. Toutes les espèces sont protégées par la loi française, à l'exception de la tortue de Floride (*Trachemys scripta*), espèce introduite et considérée comme une espèce invasive. Le **lézard vivipare** (*Zootoca vivipara*) est classé dans la catégorie « Quasi menacé » sur la liste rouge régionale tandis que la **vipère péliade** (*Vipera berus*) est, quant à elle, dans la catégorie « En danger » en raison de son fort déclin dans l'ouest de la France (Le Garff, 2014).

Le nombre d'espèces par maille est plus important sur les mailles littorales (fig. 20.). Il ne reflète toutefois peut-être pas la réalité car l'effort de prospection n'est pas uniforme sur l'ensemble du territoire.

Tableau 6. Liste des espèces de reptiles et leurs statuts.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Convention De Berne	Directive Habitat	Protection Nationale	Liste rouge			
					Monde	Europe	France	Bretagne
Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i> Laurenti, 1768	An. 2	An. IV	Protégé (art. 2)	LC	LC	LC	DD
Couleuvre helvétique	<i>Natrix helvetica</i> (Lacepède, 1789)	An. 3		Protégé (art. 2)			LC	LC
Lézard à deux raies	<i>Lacerta bilineata</i> Daudin, 1802	An. 3	An. IV	Protégé (art. 2)	LC	LC	LC	LC
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	An. 2	An. IV	Protégé (art. 2)	LC	LC	LC	DD
Lézard vivipare	<i>Zootoca vivipara</i> (Lichtenstein, 1823)			Protégé (art. 3)	LC	LC	LC	NT
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i> Linnaeus, 1758	An. 3		Protégé (art. 3)	LC	LC	LC	LC
Tortue de Floride	<i>Trachemys scripta elegans</i> (Wied, 1839)							NA
Vipère péliade	<i>Vipera berus</i> (Linnaeus, 1758)	An. 3		Protégé (art. 2)	LC		VU	EN



Vipère péliade (*Vipera berus*)
Photo : F. Paysant / Bretagne Vivante

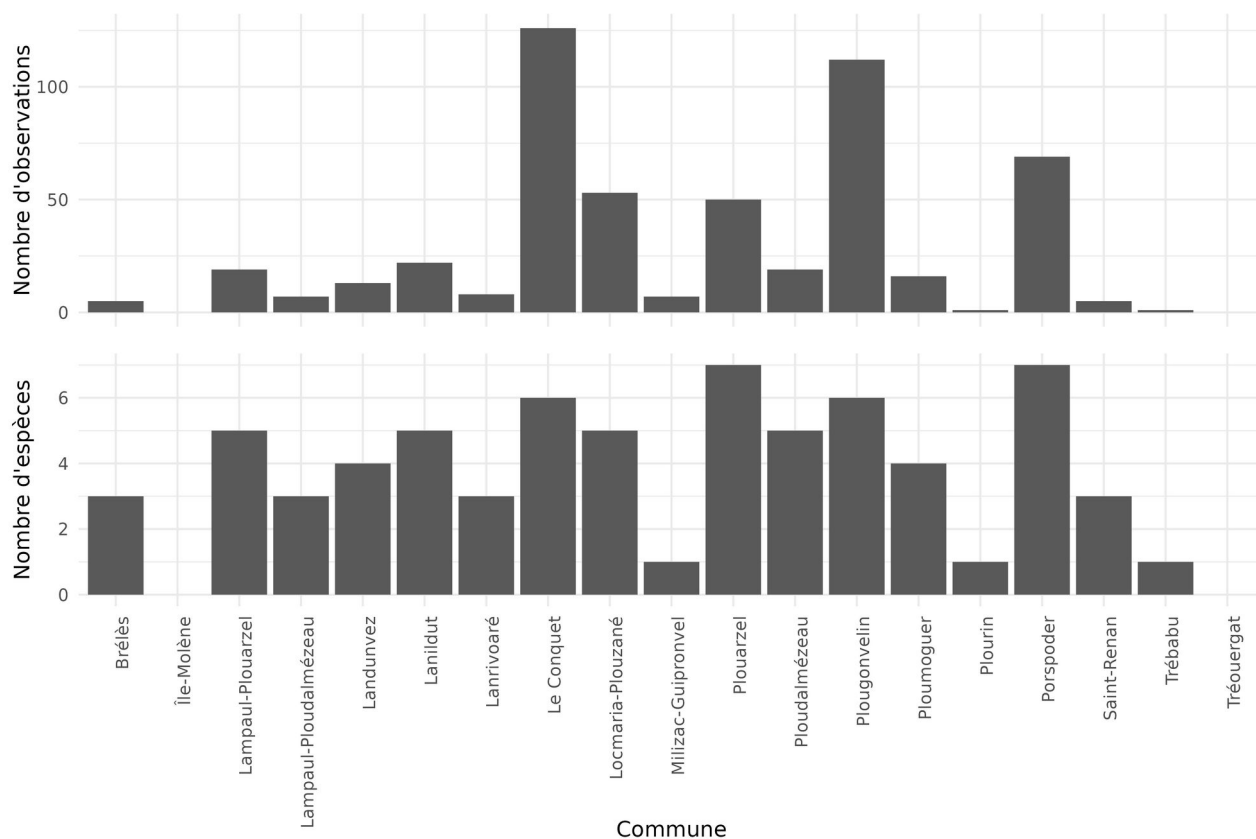


Figure 19. Nombre d'observations et d'espèces de reptiles par commune.

Nombre d'espèces par maille de 1 km x 1 km pour les Reptiles

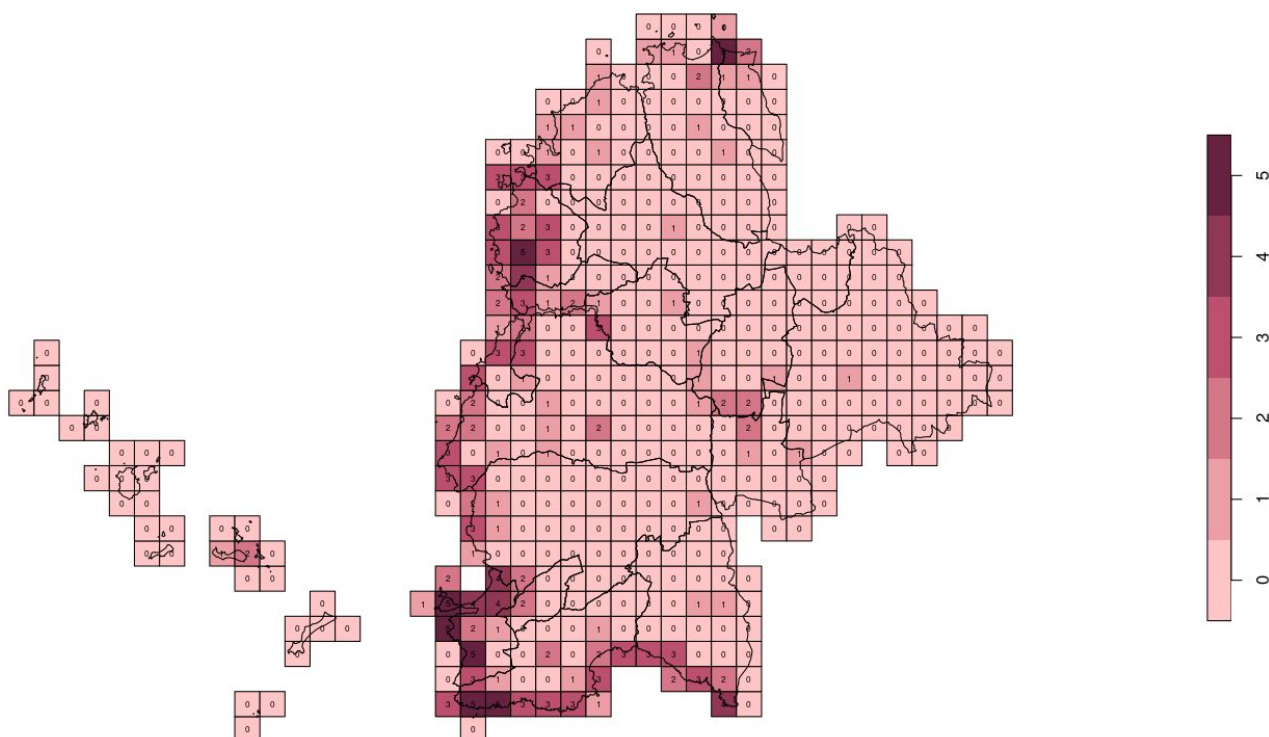


Figure 20. Nombre d'espèces de reptiles par maille de 1km².

- Les insectes

Le jeu de données concernant les insectes est composé de 10 734 observations pour 1 070 espèces. Les groupes les plus témoignés sont ceux des papillons de jour (4 108 observations) et des coléoptères (3 201 obs.) (fig. 21). Par contre, le nombre d'espèces par groupe ne suit pas le même ordre que celui du nombre d'observations : le groupe avec le plus d'espèces n'est donc pas celui des papillons de jour mais celui des coléoptères (377 espèces), suivi, par ordre décroissant d'espèces, des papillons de nuit (259), des hyménoptères (111), des diptères (98), des hémiptères (93) puis seulement ensuite des papillons de jour (45), des odonates (35) et des orthoptères (24) (fig. 22).

Parmi les insectes, le groupe le plus populaire et dont la détermination est relativement facile est celui des papillons de jour. C'est également pour ce groupe que nous avons les meilleures connaissances au niveau régional ; un atlas de répartition a d'ailleurs été publié (Buord *et al.*, 2017), de même qu'une liste rouge régionale. Les connaissances régionales sont également bonnes pour les odonates, pour lesquels un atlas ainsi qu'une liste rouge sont également disponibles (David *et al.*, 2023). Ce n'est pas encore le cas pour les orthoptères ; toutefois, les connaissances régionales pour ce groupe commencent à être d'un niveau convenable. Pour les autres groupes, les connaissances au niveau régional restent encore fragmentaires, rendant difficile l'analyse de la répartition et de la rareté des espèces.

Les connaissances acquises sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise sont très disparates comme on peut le voir sur les figure 23 et 25 ; le nombre d'espèces observées par commune varie de 447 à Ploudalmézeau à aucune à Tréouergat. Sur la figure 24, on voit également qu'en dehors du littoral, des îles de la mer d'Iroise et de la vallée de l'Aber Ildut, les connaissances acquises actuellement sont très faibles.

Toutefois, pour les groupes les mieux connus, nous pouvons évoquer quelques enjeux déjà identifiés. Quatre espèces de papillons de jour sont dans la catégorie « En danger » sur la liste rouge régionale : l'**azuré du thym** (*Pseudophilotes baton*), l'**hespérie de l'ormière** (*Pyrgus malvae*), le **damier de la succise** (*Euphydryas aurinia*) et le **petit collier argenté** (*Boloria selene*) (tab. 6). Le damier de la succise est également protégé par la loi française et inscrit aux annexes II de la Directive Habitats – Faune – Flore. Il est présent dans le site Natura 2000 [FR5300045 « Pointe de Corsen – Le Conquet »](#) et bénéficie d'une attention particulière (Fouillet, 2011 ; Gautier P. comm. pers.). Le petit collier argenté est présent sur le littoral de Locmaria-Plouzané. Les observations de l'hespérie de l'ormière datent de 2001 et 2002 à Landunvez et nous n'avons pas actuellement de données récentes pour cette espèce. En revanche, les observations de l'azuré du thym sont récentes, en 2017 à Ploudalmézeau et en 2021 sur l'île de Molène.

Pour les odonates, une espèce est protégée par la loi française, l'**agrion de Mercure** (*Coenagrion mercuriale*), et l'**agrion joli** (*Coenagrion pulchellum*) est classé dans la catégorie « En danger » sur la liste rouge régionale (tab. 7). L'agrion de Mercure a été observé dans 8 communes et un suivi a été effectué sur une population comprise dans le site Natura 2000 [FR5300017 « Abers – Côte des légendes »](#) par P. Gautier en 2017. En ce qui concerne l'Agrion joli, une seule observation a été recueillie, en 2009, à Ploudalmézeau, confirmée et validée, mais l'espèce n'a pas été revue depuis sur le territoire d'étude.

Pour les orthoptères, nous ne disposons pas encore d'une liste rouge régionale pour analyser le statut des espèces. Toutefois, nous pouvons nous appuyer sur la liste rouge nationale (Sardet & Defaut, 2004) pour le domaine néморal, c'est-à-dire, grosso-modo, la partie du territoire national située au nord de la Loire, pour définir les espèces qui mériteraient une attention

particulière (tab. 8) : cinq espèces sont concernées. Le **conocéphale des roseaux** (*Conocephalus dorsalis*) et le **criquet ensanglanté** (*Stethophyma grossum*) sont des espèces en déclin et caractéristiques des zones humides, des recherches spécifiques pour ces espèces pourraient être envisagées. Le **gomphocère tacheté** (*Myrmeleotettix maculatus*) est quant à lui essentiellement présent en milieu dunaire et a donc une répartition assez restreinte, qui mériterait d'être affinée. Quant à l'**éphippigère des vignes** (*Ephippiger diurnus*) et la **courtilière** (*Gryllotalpa gryllotalpa*), nous ne disposons que d'une seule observation pour chacune de ces espèces : en 2001 à Plouarzel pour l'éphippigère des vignes et 2010 à Ploudalmézeau pour la courtilière.

Pour les hyménoptères, deux espèces sont classées dans la catégorie « Vulnérable » de la liste rouge européenne : **Colletes fodiens** et le **bourdon des mousses** (*Bombus muscorum*). Ces deux espèces ont été observées sur les îles de l'archipel de Molène (Devogel & Garrin, 2022).

Comme pour les autres groupes taxonomiques, le nombre d'espèces par maille est plus important sur les mailles littorales et dans la vallée de l'Aber Ildut (fig. 20.). Il ne reflète probablement pas la réalité, bien qu'il soit possible que la diversité spécifique soit supérieure sur le littoral grâce à la présence d'habitats particuliers et d'un micro-climat. Actuellement, cela nous donne surtout une idée de la répartition de l'effort de prospection sur le territoire.

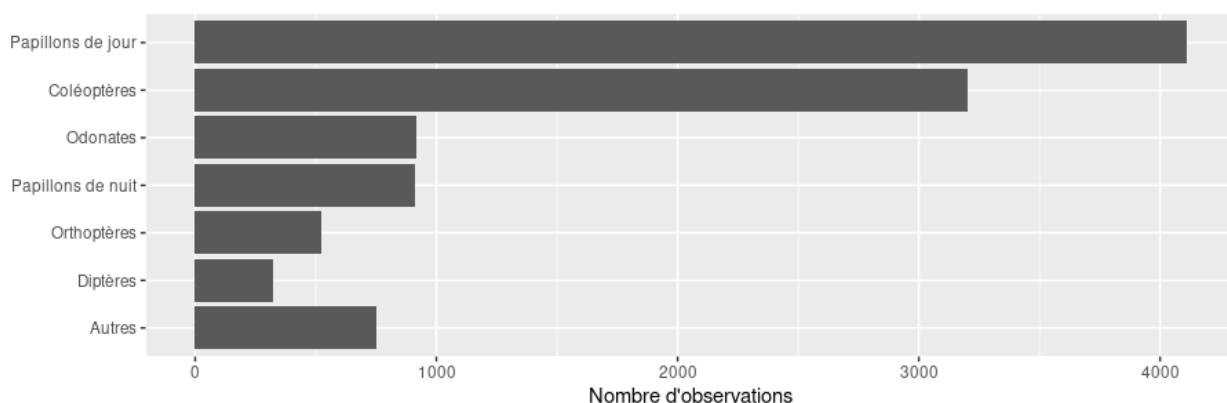


Figure 21. Nombre d'observations pour les principaux groupes taxonomiques d'insectes.

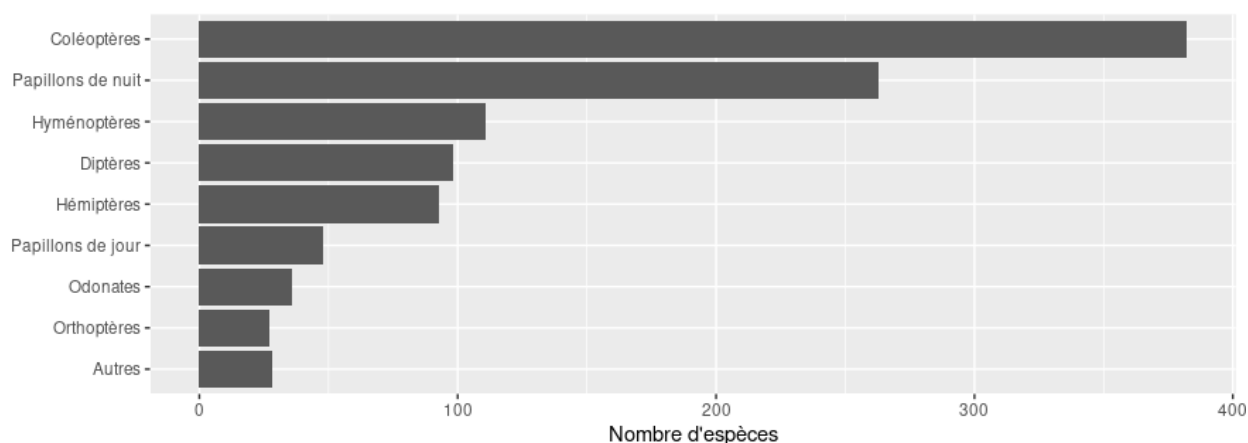


Figure 22. Nombre d'espèces pour les principaux groupes taxonomiques d'insectes.

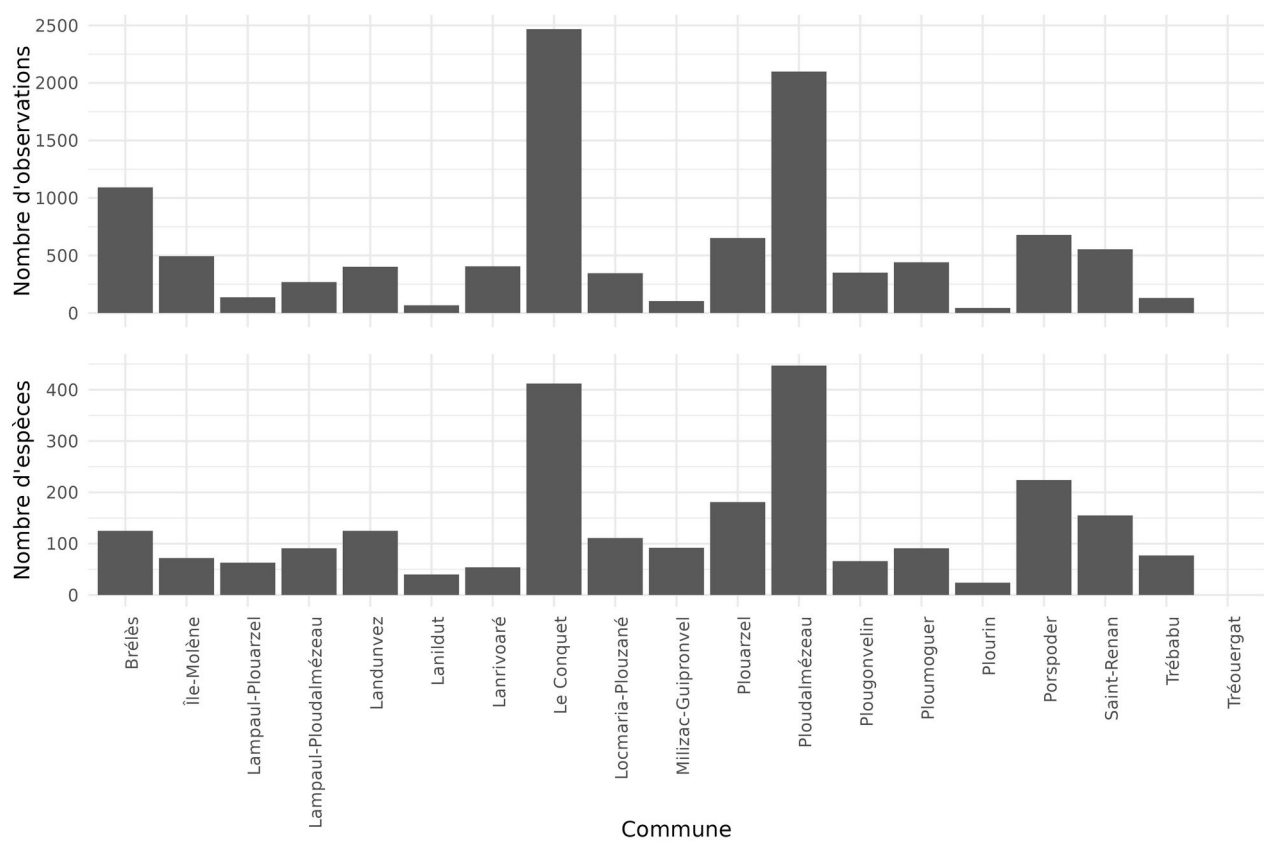


Figure 23. Nombre d'observations et d'espèces d'insectes par commune.

Nombre d'espèces par maille de 1 km x 1 km pour les Insectes

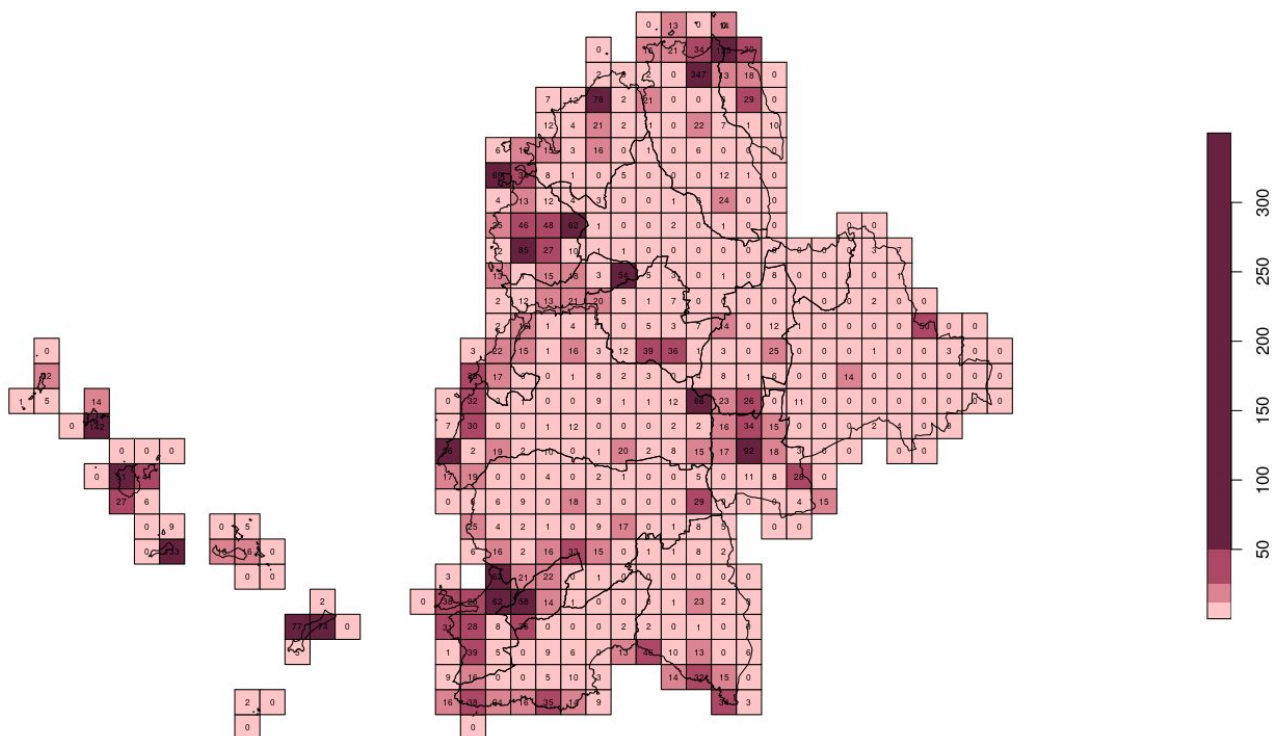


Figure 24. Nombre d'espèces d'insectes par maille de 1 km².



Figure 25. Nombre d'espèces pour les principaux groupes d'insectes par commune.

Tableau 7. Liste des espèces de papillons de jour et leurs statuts.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Convention De Berne	Directive Habitat	Protection Nationale	Liste rouge			
					Monde	Europe	France	Bretagne
Agreste	<i>Hipparchia semele</i> (Linnaeus, 1758)				LC	LC	LC	NT
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i> (Linnaeus, 1771)						LC	LC
Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i> (Linnaeus, 1758)					LC	LC	LC
Azuré de la Bugrane	<i>Polyommatus icarus</i> (Rottemburg, 1775)					LC	LC	LC
Azuré des Nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i> (Linnaeus, 1758)					LC	LC	LC
Azuré du Thym	<i>Pseudophilotes baton</i> (Bergsträsser, 1779)				LC	LC	LC	EN
Azuré porte-queue	<i>Lampides boeticus</i> (Linnaeus, 1767)				LC	LC	LC	LC
Belle-dame	<i>Vanessa cardui</i> (Linnaeus, 1758)				LC	LC	LC	LC
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i> (Linnaeus, 1758)					LC	LC	LC
Collier-de-coraïl	<i>Aricia agestis</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)					LC	LC	LC
Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i> (Linnaeus, 1761)					LC	LC	LC
Cuivré fuligineux	<i>Lycaena tityrus</i> (Poda, 1761)					LC	LC	LC
Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i> (Rottemburg, 1775)	An. 2	An. II	Protégé (art. 3)		LC	LC	EN
Demi-Deuil	<i>Melanargia galathea</i> (Linnaeus, 1758)					LC	LC	LC
Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linnaeus, 1758)					LC	LC	LC
Gamma	<i>Polygonia c-album</i> (Linnaeus, 1758)					LC	LC	LC
Gazé	<i>Aporia crataegi</i> (Linnaeus, 1758)					LC	LC	VU
Hespérie de l'Alcée	<i>Carcharodus alceae</i> (Esper, 1780)					LC	LC	LC
Hespérie de l'Ormière	<i>Pyrgus malvae</i> (Linnaeus, 1758)					LC	LC	EN
Hespérie de la Houque	<i>Thymelicus sylvestris</i> (Poda, 1761)					LC	LC	LC
Hespérie du Dactyle	<i>Thymelicus lineola</i> (Ochsenheimer, 1808)					LC	LC	LC
Machaon	<i>Papilio machaon</i> Linnaeus, 1758					LC	LC	LC
Mégère	<i>Lasiommata megera</i> (Linnaeus, 1767)					LC	LC	LC
Melitée du Plantain	<i>Melitaea cinxia</i> (Linnaeus, 1758)					LC	LC	LC
Miroir	<i>Heteropterus morpheus</i> (Pallas, 1771)					LC	LC	NT
Monarque	<i>Danaus plexippus</i> (Linnaeus, 1758)				LC		NA	NA
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)					LC	LC	LC
Némusien	<i>Lasiommata maera</i> (Linnaeus, 1758)					LC	LC	NT
Paon-du-jour	<i>Aglais io</i> (Linnaeus, 1758)					LC	LC	LC
Petit Collier argenté	<i>Boloria selene</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)					LC	NT	EN
Petit Sylvain	<i>Limenitis camilla</i> (Linnaeus, 1764)					LC	LC	LC
Petite Tortue	<i>Aglais urticae</i> (Linnaeus, 1758)					LC	LC	LC
Petite Violette	<i>Boloria dia</i> (Linnaeus, 1767)					LC	LC	NT
Piérade de la Rave	<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)					LC	LC	LC
Piérade du Chou	<i>Pieris brassicae</i> (Linnaeus, 1758)					LC	LC	LC
Piérade du Navet	<i>Pieris napi</i> (Linnaeus, 1758)					LC	LC	LC
Souci	<i>Colias crocea</i> (Geoffroy in Fourcroy, 1785)					LC	LC	LC
Sylvaine	<i>Ochlodes sylvanus</i> (Esper, 1777)					LC	LC	LC
Tabac d'Espagne	<i>Argynnis paphia</i> (Linnaeus, 1758)					LC	LC	LC
Thécla de la Ronce	<i>Callophrys rubi</i> (Linnaeus, 1758)					LC	LC	LC
Thécla du Bouleau	<i>Thecla betulae</i> (Linnaeus, 1758)					LC	LC	LC
Thécla du Chêne	<i>Quercusia quercus</i> (Linnaeus, 1758)					LC	LC	LC
Tircis	<i>Pararge aegeria</i> (Linnaeus, 1758)					LC	LC	LC
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)				LC	LC	LC	LC



Agriion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)

Photo : P.Y. Pasco / Bretagne Vivante

Tableau 8. Liste des espèces d'odonates et leurs statuts.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Convention De Berne	Directive Habitat	Protection Nationale	Liste rouge			
					Monde	Europe	France	Bretagne
Aesche bleue	<i>Aeshna cyanea</i> (O.F. Müller, 1764)				LC	LC	LC	LC
Aesche mixte	<i>Aeshna mixta</i> Latreille, 1805				LC	LC	LC	LC
Aesche printanière	<i>Brachytron pratense</i> (O.F. Müller, 1764)				LC	LC	LC	LC
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)	An. 2	An. II	Protégé (art. 3)	VU		LC	NT
Agrion de Vander Linden	<i>Erythromma lindenii</i> (Selys-Longchamps, 1840)				LC	LC	LC	LC
Agrion délicat	<i>Ceragrion tenellum</i> (Villers, 1789)				LC	LC	LC	LC
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i> (Vander Linden, 1820)				LC	LC	LC	LC
Agrion joli	<i>Coenagrion pulchellum</i> (Vander Linden, 1825)				LC	LC	VU	EN
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i> (Linnaeus, 1758)				LC	LC	LC	LC
Agrion mignon	<i>Coenagrion scitulum</i> (Rambur, 1842)				LC	LC	LC	LC
Agrion nain	<i>Ischnura pumilio</i> (Charpentier, 1825)				LC	LC	LC	LC
Agrion orangé	<i>Platycnemis acutipennis</i> Selys, 1841				NT	NT	LC	LC
Agrion porte-coupe	<i>Enallagma cyathigerum</i> (Charpentier, 1840)				LC	LC	LC	LC
Anax empereur	<i>Anax imperator</i> Leach, 1815				LC	LC	LC	LC
Anax napolitain	<i>Anax parthenope</i> (Selys, 1839)				LC	LC	LC	NA
Anax porte-selle	<i>Hemianax ephippiger</i> (Burmeister, 1839)				LC	LC		NA
Caloptéryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i> (Harris, 1780)				LC	LC	LC	LC
Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i> (Linnaeus, 1758)				LC	LC	LC	LC
Cordulegastre annelé	<i>Cordulegaster boltonii</i> (Donovan, 1807)				LC	LC	LC	LC
Crocothemis écarlate	<i>Crocothemis erythraea</i> (Brullé, 1832)				LC	LC	LC	LC
Gomphe joli	<i>Gomphus pulchellus</i> Selys, 1840				NT	NT	LC	LC
Leste sauvage	<i>Lestes barbarus</i> (Fabricius, 1798)				LC	LC	LC	LC
Leste vert	<i>Chalcolestes viridis</i> (Vander Linden, 1825)				LC	LC	LC	LC
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i> Linnaeus, 1758				LC	LC	LC	LC
Libellule fauve	<i>Libellula fulva</i> O.F. Müller, 1764				LC	LC	LC	LC
Libellule quadrimaculée	<i>Libellula quadrimaculata</i> Linnaeus, 1758				LC	LC	LC	LC
Naïade au corps vert	<i>Erythromma viridulum</i> (Charpentier, 1840)				LC	LC	LC	LC
Orthétrum bleuisant	<i>Orthetrum coerulescens</i> (Fabricius, 1798)				LC	LC	LC	LC
Orthétrum brun	<i>Orthetrum brunneum</i> (Boyer de Fonscolombe, 1837)				LC	LC	LC	LC
Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i> (Linnaeus, 1758)				LC	LC	LC	LC
Petite nymphe au corps de feu	<i>Pyrrhosoma nymphula</i> (Sulzer, 1776)				LC	LC	LC	LC
Sympétrum de Fonscolombe	<i>Sympetrum fonscolombii</i> (Selys, 1840)				LC	LC	LC	LC
Sympétrum fascié	<i>Sympetrum striolatum</i> (Charpentier, 1840)				LC	LC	LC	LC
Sympétrum méridional	<i>Sympetrum meridionale</i> (Selys, 1841)				LC	LC	LC	LC
Sympétrum sanguin	<i>Sympetrum sanguineum</i> (O.F. Müller, 1764)				LC	LC	LC	LC

Tableau 9. Liste des espèces d'orthoptères et leurs statuts.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge	
		Europe	France
Conocéphale bigarré	<i>Conocephalus fuscus</i> (Fabricius, 1793)	LC	2
Conocéphale des roseaux	<i>Conocephalus dorsalis</i> (Latreille, 1804)	LC	4
Conocéphale gracieux	<i>Ruspolia nitidula</i> (Scopoli, 1786)	LC	4
Courtilière commune	<i>Gryllotalpa gryllotalpa</i> (Linnaeus, 1758)	LC	2
Criquet des pâtures	<i>Pseudochorthippus parallelus</i> (Zetterstedt, 1821)	LC	4
Criquet duettiste	<i>Gomphocerippus brunnus</i> (Thunberg, 1815)	LC	4
Criquet ensanglanté	<i>Stethophyma grossum</i> (Linnaeus, 1758)	LC	3
Criquet marginé	<i>Chorthippus albomarginatus</i> (De Geer, 1773)	LC	4
Criquet mélodieux	<i>Gomphocerippus biguttulus</i> (Linnaeus, 1758)	LC	4
Criquet migrateur	<i>Locusta migratoria</i> (Linnaeus, 1758)	LC	4
Decticelle bariolée	<i>Roeseliana roeselii</i> (Hagenbach, 1822)	LC	4
Decticelle cendrée	<i>Pholidoptera griseoaptera</i> (De Geer, 1773)	LC	4
Decticelle grisâtre	<i>Platycleis albopunctata</i> (Goeze, 1778)	LC	4
Ephippigère des vignes	<i>Ephippiger diurnus</i> Dufour, 1841	LC	3
Gomphocère tacheté	<i>Myrmeleotettix maculatus</i> (Thunberg, 1815)	LC	3
Grande sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i> (Linnaeus, 1758)	LC	4
Grillon champêtre	<i>Gryllus campestris</i> Linnaeus, 1758	LC	4
Grillon des bois	<i>Nemobius sylvestris</i> (Bosc, 1792)	LC	4
Leptophye ponctuée	<i>Leptophyes punctatissima</i> (Bosc, 1792)	LC	4
Méconème fragile	<i>Meconema meridionale</i> A. Costa, 1860	LC	4
Méconème tambourinaire	<i>Meconema thalassinum</i> (De Geer, 1773)	LC	4
OEdipode turquoise	<i>Oedipoda caerulescens</i> (Linnaeus, 1758)	LC	4
Tétrix des vasières	<i>Tetrix ceperoi</i> (Bolivar, 1887)	LC	4
Tétrix forestier	<i>Tetrix undulata</i> (Sowerby, 1806)	LC	4

- Les autres groupes taxonomiques

Pour les arachnides, notre jeu de données est composé de 4 339 observations pour 261 espèces (fig. 26), tandis que celui des mollusques gastéropodes comprend 643 observations pour 74 espèces. Une espèce d'araignée est inscrite dans la catégorie « En danger » sur la liste rouge nationale : *Rhysodromus fallax*, elle a été observée à Plouarzel en 1994, mais elle n'a pas été revue depuis cette date. Une espèce de mollusque est protégée par la loi française et également inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats – Faune – Flore : l'**escargot de Quimper** (*Elona quimperiana*). Nous n'avons collecté pour cette espèce que 8 observations, réparties sur les communes de Brélès, Lanrivoaré, Plouarzel et Saint-Renan.

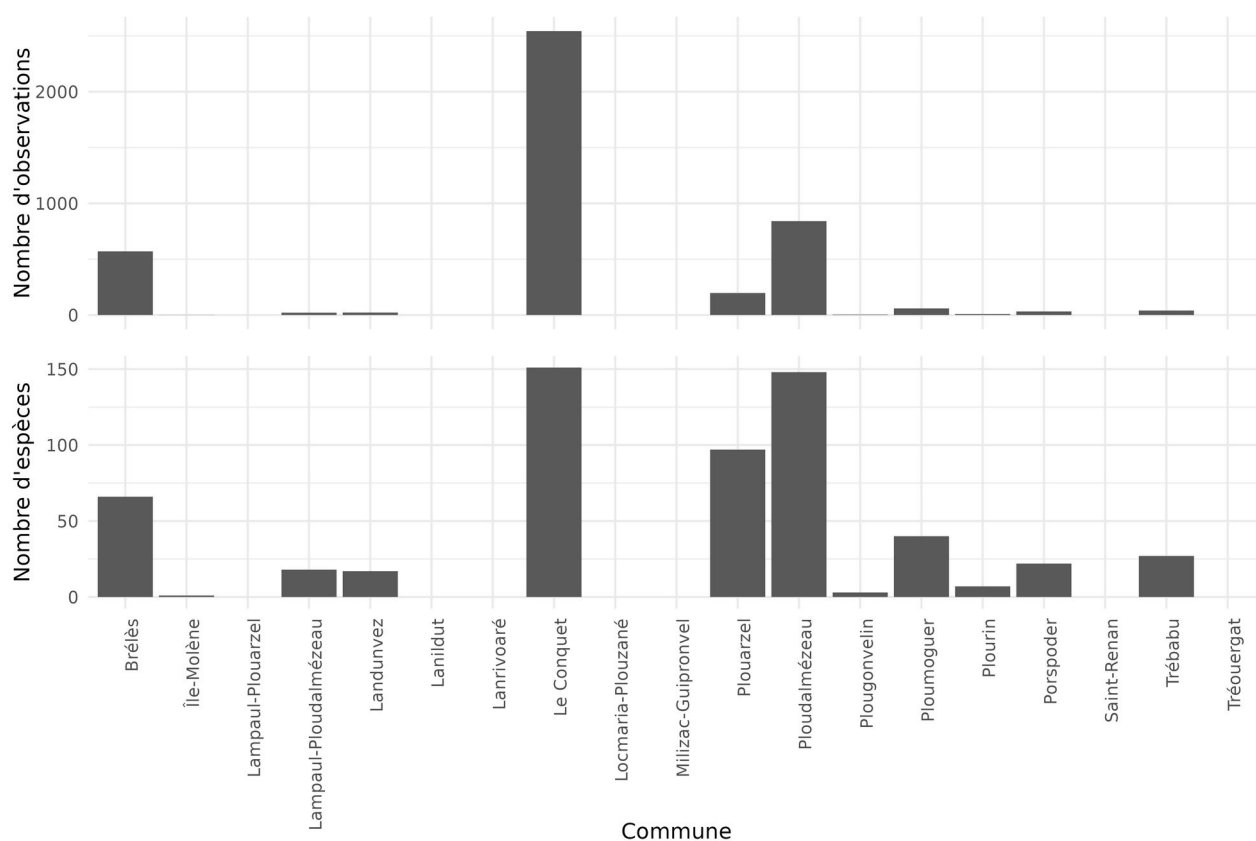


Figure 26. Nombre d'espèces d'arachnides par commune.



Escargot de Quimper (*Elona quimperiana*) –
Photo : P.Y. Pasco / Bretagne Vivante

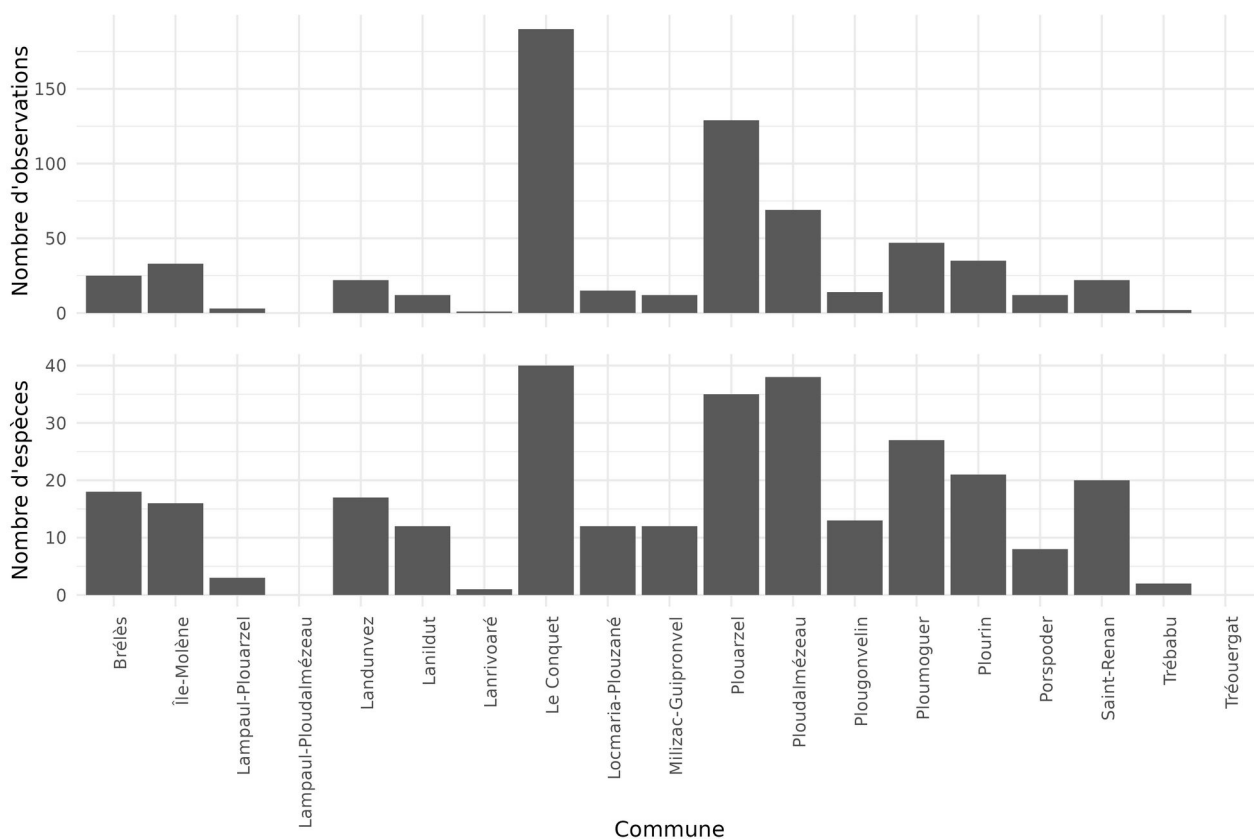


Figure 27. Nombre d'espèces de mollusques gastéropodes terrestres et aquatiques par commune.

3.2. Localisation des secteurs à enjeux / réservoir de biodiversité

En l'état des connaissances, trois zones apparaissent comme des secteurs à enjeu : le littoral de Lampaul-Ploudalmézeau à Locmaria-Plouzané, les îles de la mer d'Iroise et la vallée de l'Aber Ildut.

Le littoral de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise présente une forte concentration d'observations, ce qui peut être attribué à la diversité des habitats littoraux et à son micro-climat particulier et à la présence de nombreuses espèces protégées et inscrites sur les listes rouges régionales (le grand corbeau, le crabe à bec rouge, le damier de la succise, le petit collier argenté...).

Les îles de la mer d'Iroise accueillent d'importantes colonies d'oiseaux marins, dont celles de l'océanite tempête et du puffin des Anglais, mais aussi d'autres espèces patrimoniales comme la musaraigne des jardins et l'azuré du thym.

La vallée de l'Aber Ildut est une zone composée d'une diversité d'habitats, notamment aquatiques, et héberge aussi des espèces remarquables (la sterne pierregarin, l'escargot de Quimper...).

Toutefois, pour améliorer notre connaissance du territoire, il faudrait envisager des prospections ciblées sur les communes peu explorées : Tréouergat, Plourin, Lanildut, Milizac-Guipronvel et Lampaul-Plouarzel. De plus, il serait judicieux de prévoir des prospections dans les milieux intérieurs, comme les zones humides ou les zones bocagères, plutôt que dans les milieux littoraux, qui sont déjà mieux étudiés.

4. Conclusion et perspectives

Le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise présente une richesse faunistique notable, comme en témoignent les 121 635 observations recueillies et couvrant 1 826 taxons, à l'exclusion du milieu marin. L'analyse révèle une prédominance des observations récentes, avec plus de 85 % des données postérieures à 2010, et une concentration significative des observations sur le littoral, les îles de la mer d'Iroise et la vallée de l'Aber Ildut. Cependant, certaines communes, telles que Tréouergat, Plourin, Lanildut, Milizac-Guipronvel, et Lampaul-Plouarzel, montrent un faible niveau de prospection, avec moins de 2 500 observations chacune.

Les oiseaux représentent la majorité des observations (83 %), tandis que les insectes, malgré leur diversité spécifique (1 070 espèces), ne constituent que 9 % des données. Les autres groupes, tels que les arachnides, les mammifères, les mollusques, les reptiles et les amphibiens, sont moins représentés. La répartition des espèces par commune varie, avec Le Conquet, Ploudalmézeau et Plouarzel présentant la plus grande diversité spécifique. En revanche, des efforts de prospection variables et des différences de surface et de diversité d'habitats entre communes influencent ces résultats.

Les mammifères, bien que moins observés, incluent des espèces protégées et en danger, telles que le grand rhinolophe. Les oiseaux, en particulier les espèces marines et littorales, sont bien représentés, avec des enjeux de conservation pour certaines espèces inscrites sur la liste rouge régionale. Les amphibiens et les reptiles, bien que peu étudiés, sont tous protégés par la loi française, avec certaines espèces classées comme « Quasi menacé » ou « En danger ». Les insectes montrent une grande diversité, avec plusieurs espèces de papillons de jour et d'odonates nécessitant une attention particulière.

Il faudrait toutefois envisager d'améliorer la prospection dans les communes les moins étudiées et dans les milieux intérieurs. Une prospection plus intensive pourrait révéler une biodiversité non documentée et aider à une gestion plus équilibrée du territoire. Des campagnes spécifiques pour les amphibiens, les reptiles et certains groupes d'insectes pourraient combler les lacunes dans les données actuelles.

En conclusion, le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise possède une biodiversité riche et variée, avec des secteurs prioritaires pour la conservation. Les efforts futurs devront se concentrer sur une prospection plus homogène, la protection des espèces menacées, et l'engagement communautaire pour assurer la préservation de cette richesse naturelle.

«««»»

Bibliographie

- BALLOT J.-N. 2012. Mise à jour du statut du bruant proyer *Emberiza calendra* dans le Léon en 2012. *Ar Vran*, **23**(2) : 43–45.
- BUORD M. *et al.* 2017. *Atlas des papillons diurnes de Bretagne*. Locus Solus, Lopérec, 321 p.
- DAVID J. *et al.* 2023. *Atlas des libellules de la Bretagne à la Vendée*. Locus Solus, Châteaulin, 327 p.
- DEVOGEL P. & GARRIN M. 2022. – État des lieux et poursuite des connaissances sur les invertébrés terrestres des îles de l’archipel de Molène (Finistère). Rapport Gretia pour l’Office Français de la Biodiversité et le Parc naturel marin d’Iroise. 44 p.
- FOUILLET P. 2011. *Analyse de la population du papillon Damier de la succise (Euphydryas aurinia) du site Natura 2000 « Pointe de Corsen - Le Conquet » (dunes des Blancs Sablons) et préconisations de mesures de gestion (gestion des habitats et suivis des populations)*. Communauté de Communes du Pays d’Iroise, 26 p.
- GAGER Y. & GAGER L. 2019. Statut du Crave à bec rouge *Pyrrhocorax pyrrhocorax* en Bretagne en 2014 et 2015. *Ar Vran*, **29**(1) : 6–12.
- JACOB Y., DELMAIRE A. & ARNAU A. 2024. *Schéma régional de conservation et de restauration des sites de nidification des sternes en Bretagne. Appel à initiative « biodiversité marine » 2020 de l’Agence de l’eau Loire Bretagne*. Bretagne Vivante, 125 p.
- LE GARFF B. 2014. Atlas des amphibiens et des reptiles de Bretagne et de Loire-Atlantique. *Penn ar Bed*, **216 - 217 - 218** : 1–200.
- MAHÉO H. & CADIOU B. 2023. *Réserve Naturelle d’Iroise - Rapport d’activité 2023*. PNMI – OFB, 78 p.
- MAHÉO H. *et al.* 2020. Patrimoine naturel terrestre des îles et îlots de l’archipel de Molène. *Penn ar Bed*, **238–239** : 47–61.
- QUÉLENNEC T. 2020. Bilan de la saison de reproduction 2017 du Grand Corbeau *Corvus corax* en Bretagne. *Ar Vran*, **29**(2) : 9–14.
- SARDET E. & DEFAUT B. (coord.) 2004. Les Orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques. *Matériaux Orthoptériques et Entomocénétiques*, **9** : 125–137.